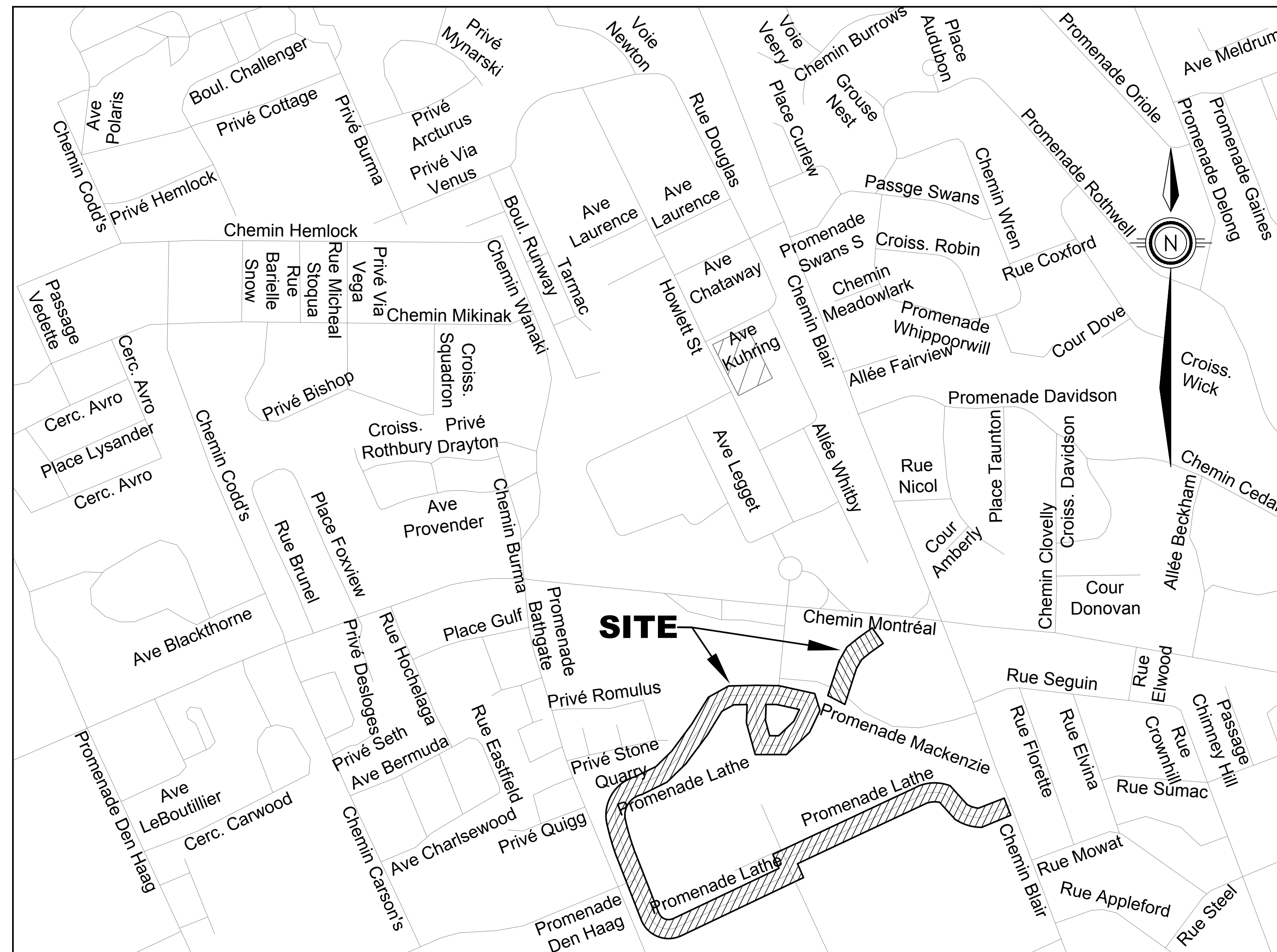


RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR - CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA



CARTE CLÉ
ÉCHELLE : P. À É.

LISTE DES DESSINS

- 5710-C101 – LÉGENDE, NOTES ET DÉTAILS
- 5710-C102 – DÉTAILS

TRAVAUX D'ENLÈVEMENT ET DE RÉGLAGE

- 5710-C103 – PROMENADE LATHE STA 1+100,0 À 1+158,3
– COUR TORY
- 5710-C104 – ÉDIFICE M55
- 5710-C105 – PARC DE STATIONNEMENT DE LA PROMENADE LATHE

AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

- 5710-C106 – PROMENADE LATHE STA 1+100,0 À 1+158,3
– COUR TORY
- 5710-C107 – ÉDIFICE M55
- 5710-C108 – PARC DE STATIONNEMENT DE LA PROMENADE LATHE

PLANS DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DES SERVICES D'IMPLANTATION

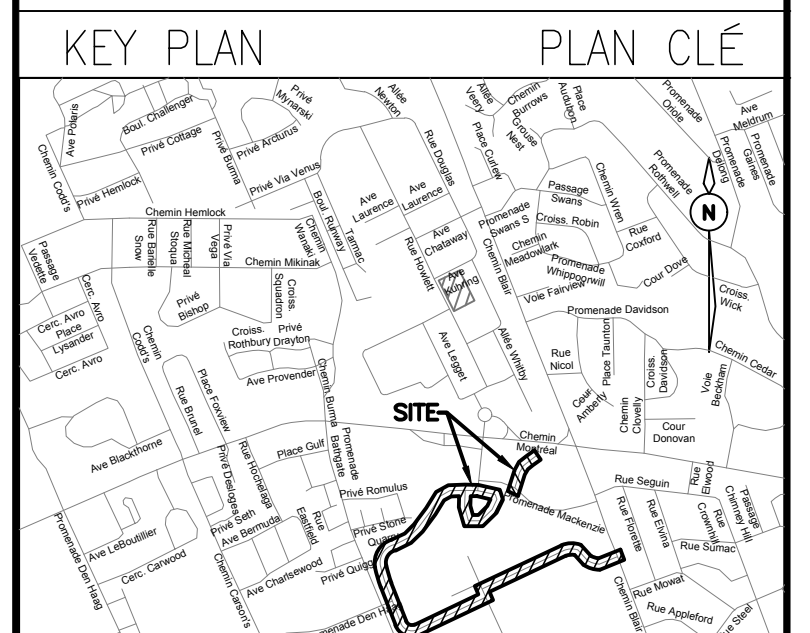
- 5710-C109 – PROMENADE LATHE STA 1+100,0 À 1+158,3
– COUR TORY
- 5710-C110 – ÉDIFICE M55
- 5710-C111 – PARC DE STATIONNEMENT DE LA PROMENADE LATHE

AMÉNAGEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION

- 5710-C112 – COUR TORY
- 5710-C113 – ÉDIFICE M55
- 5710-C114 – PROMENADE LATHE STA 1+000,0 À 1+170,0
- 5710-C115 – PROMENADE LATHE STA 0+170,0 À 0+490,0
- 5710-C116 – PROMENADE LATHE STA 0+490,0 À 0+820,0
- 5710-C117 – PROMENADE LATHE STA 0+820,0 À 0+946,1
- 5710-C118 – PROMENADE LATHE STA 1+000,0 À 1+180,0
- 5710-C119 – PROMENADE LATHE STA 1+180,0 À 1+475,5

GENERAL NOTES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION; EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLIEUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA DE NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.



No.	Date	Révision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90 P. 100	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66 P. 100	KW

Date Printed: _____ Date Imprimée: _____

- o Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- o Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A	A Detail no. / No. du détail	A
B	B Location drawing no. / sur dessin no.	B
C	C Drawing no. / dessin no.	C

project / projet
RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
FEUILLE COUVERTURE

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	feuille
KW/JX		- of/de -	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T.no.
KW		-	
dwg.no.	dessin no.		

5710-C100

ALTERNATE STANDARD HEIGHTS	
ALTERNATIVE	DIMENSION
A	1365
B	1330
C	1520
D	1380

NOTES:
 1. Outlet hole size 52mm diameter maximum, location as required.
 2. 200mm diameter knockout to accommodate subdrain. Knockout shall be 60mm deep.
 3. Centre reinforcing in base slab and walls 420mm.
 4. Granular backfill shall be placed to a minimum thickness of 300mm all around the catch basin.
 5. Frame, grate, and adjustment units shall be installed according to OPSD 704.010.
 6. Pipe support shall be according to OPSD 708.020.
 7. All dimensions are in millimetres unless otherwise shown.

ONTARIO PROVINCIAL STANDARD DRAWING Nov 2014 Rev 3
PRECAST CONCRETE CATCH BASIN
 600x600mm
 OPSD 705.010

NOTE:
 A All dimensions are in millimetres unless otherwise shown.

ONTARIO PROVINCIAL STANDARD DRAWING Nov 2006 Rev 1
LIGHT-DUTY SILT FENCE BARRIER
 OPSD 219.110

NOTES:
 1. Number of bales varies to suit ditch.
 2. Straw bales to be butted tightly against adjoining bales and shaped to conform to the sides of the ditch to prevent water flow through barrier.
 A All dimensions are in millimetres unless otherwise shown.

ONTARIO PROVINCIAL STANDARD DRAWING Nov 2006 Rev 1
STRAW BALE FLOW CHECK DAM
 OPSD 219.180

NOTES:
 1. THE FULL CURB DEPTH SHALL BE CARRIED THROUGH THE DEPRESSED ACCESS CROSSING.
 2. A CONCRETE SUPPORT IS REQUIRED WHEN BUILT ADJACENT TO THE SIDEWALK.
 3. IF AN EXTRUSION CURING MACHINE IS USED, THE EXPANSION BURSTING MATERIAL AND THE #15 DOWELS ARE TO BE PLACED AT THE END OF THE EXTRUSION.
 4. ALL DIMENSIONS ARE IN MILLIMETRES UNLESS SHOWN OTHERWISE.
 5. DUMMY JOINTS SHALL BE 25mm DEEP, FRONT, BACK AND TOP OF SECTION AT 4m SPACING OR MATCH JOINTING WHERE SIDEWALK IS ADJACENT.
 6. FOR DEPRESSED CURB AT ENTRANCES USE 250.
 7. DEPRESSED CURB HEIGHT - FOR PEDESTRIAN CURB RAMPS 0 TO 6 mm AND FOR PRIVATE ENTRANCES 0 TO 25mm.

DATE: JANUARY 2003
 REV. DATE: MARCH 2019
 DWG. No.: SC1.1
CONCRETE BARRIER CURB FOR GRANULAR BASE PAVEMENT (MODIFIED OPSD-600.110)

NOTES:
 A This OPSD shall be read in conjunction with OPSD 610.010 and 610.020.
 B All dimensions are in millimetres unless otherwise shown.

ONTARIO PROVINCIAL STANDARD DRAWING Nov 2018 Rev 3
CAST IRON, SQUARE FRAME WITH SQUARE FLAT GRATE FOR CATCH BASINS, HERRING BONE OPENINGS
 OPSD 400.020

NOTES:
 1. ALL MEASUREMENTS ARE IN MILLIMETRES UNLESS OTHERWISE NOTED.
 2. THE AREA WITHIN THE CRITICAL ROOT ZONE OF ALL EXISTING TREES SHALL BE PROPERLY PROTECTED WITH TEMPORARY FENCING AS PER THE APPROVED LANDSCAPE PLAN.
 3. THE SURVEY SHALL SHOW EXISTING ELEVATION AT BASE OF ALL TREES TO BE PRESERVED AS SHOWN BY "A".
 4. THE AREA WITHIN THE PROTECTED FENCING SHALL REMAIN UNDISTURBED AND SHALL NOT BE USED FOR THE STORAGE OF BUILDING MATERIALS OR EQUIPMENT. REMOVE ALL DEBRIS.
 5. PRUNE BRANCHES TO REMOVE DAMAGED OR OBJECTIONABLE BRANCHES. DO NOT PRUNE LEADERS.
 6. TREE PROTECTION SHALL REMAIN UNTIL SUBSTANTIAL PERFORMANCE OF THE PROJECT.
 7. IF CUTTING OF ROOTS OR CHANGING OF GRADES AROUND EXISTING TREES IS CALLED FOR, FOLLOW APPROPRIATE DETAILS AS DIRECTED BY LANDSCAPE ARCHITECT.
 8. IF TREES ARE BEING AFFECTED BY CONSTRUCTION, A WATER AND FERTILIZING PROGRAM WILL BE REQUIRED TO THE SATISFACTION OF THE CITY.

DATE: FEB 2013
 REV: FEB 2017
 DWG No.: F7
TREE PRESERVATION PROTECTION FENCE

NOTES:
 1. TOPS OF TWIS (TACTILE WALKING SURFACE INDICATOR) SHALL BE ALIGNED & LEVEL WITH THE ADJACENT CONCRETE SURFACE & INSTALLATION IN WET CONCRETE SHALL BE EFFECTIVE IN PERMANENTLY SECURING THE TWIS IN PLACE ONCE DRY.
 2. FOR MONOLITHIC SIDEWALKS, TWIS SHALL BE 300 TO 350mm BACK FROM THE CURB FACE.

DATE: MARCH 2019
 REV: MARCH 2019
 DWG. No.: SC7.3
TWIS DETAIL

NOTES:
 1. CROSSFALL SHALL BE IDENTICAL TO EXISTING CROSSFALL OF THE STREET.
 2. ALL DIMENSIONS ARE IN METERS UNLESS OTHERWISE NOTED.
 3. REFER TO SINUSOIDAL SPEED HUMP TABLE FOR TOP OF PAVEMENT PROFILE.
 4. REMOVED ASPHALT PAVEMENT MATERIAL SHALL BE DISPOSED OFF-SITE ACCORDING TO OPSD 180.
 5. THE HEIGHT OF THE CENTRE TOP OF THE SPEED HUMP ABOVE THE EXISTING TOP OF PAVEMENT SHALL BE 80mm ± 3mm.

DATE: MARCH 2008
 REV: MARCH 2019
 DWG. No.: R19
SPEED HUMP DETAIL (MODIFIED)

NOTE:
 1. ALL MEASUREMENTS ARE IN MILLIMETRES UNLESS OTHERWISE NOTED.
 2. CROSS SLOPE SIDEWALK 1 TO 2% IN DIRECTION OF NATURAL DRAINAGE TO PROVIDE POSITIVE DRAINAGE OFF ALL WALKS.
 3. APPROVED NON-WOVEN CLASS 1 GEOTEXTILE AS PER MS-22.15 WHEN WARRANTED BY SOIL CONDITION, SUBJECT TO APPROVAL BY THE CONTRACT ADMINISTRATOR.
 4. GRANULAR 'A' SHALL MEET THE REQUIREMENTS OF OPSD 1010

DATE: FEB 2013
 REV: FEB 2016
 DWG No.: SC20
ASPHALT WALKWAY

National Research Council Canada / Conseil national de recherches Canada
 Administrative Services and Property Management Branch / Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC - CNRC

NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLIEUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA DE NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573

KEY PLAN / PLAN CLÉ

No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, A 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, A 66%	KW

Date Printed: _____ Date Imprimé: _____

o Verify all dimensions and site conditions and be responsible for them.
 o Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

A	A Detail no. n° du détail	A
B	B Location drawing no. sur dessin n°	B
C	C Drawing no. dessin n°	C

project / projet
 RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR - CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 DÉTAILS

designed / conçu	date	scale	sheet	of / de	feuille
JX	AVRIL 2019	1:250	2	of / de	18

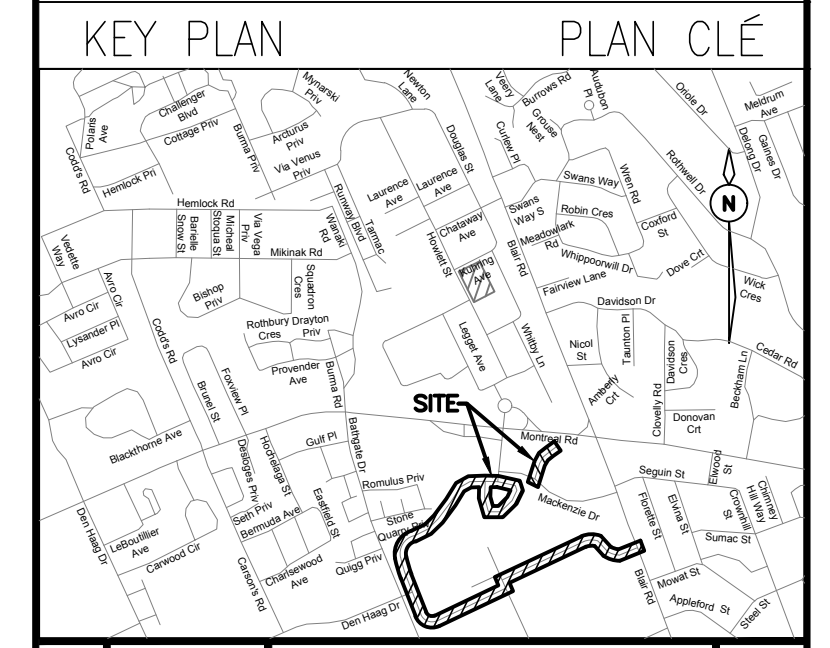
checked / vérifié	approved / approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW/JX		-	-

dwg.no. / dessin n°
 5710-C102

NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Révision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

No.	Date	Révision	By:
Date Printed / Date imprimée			

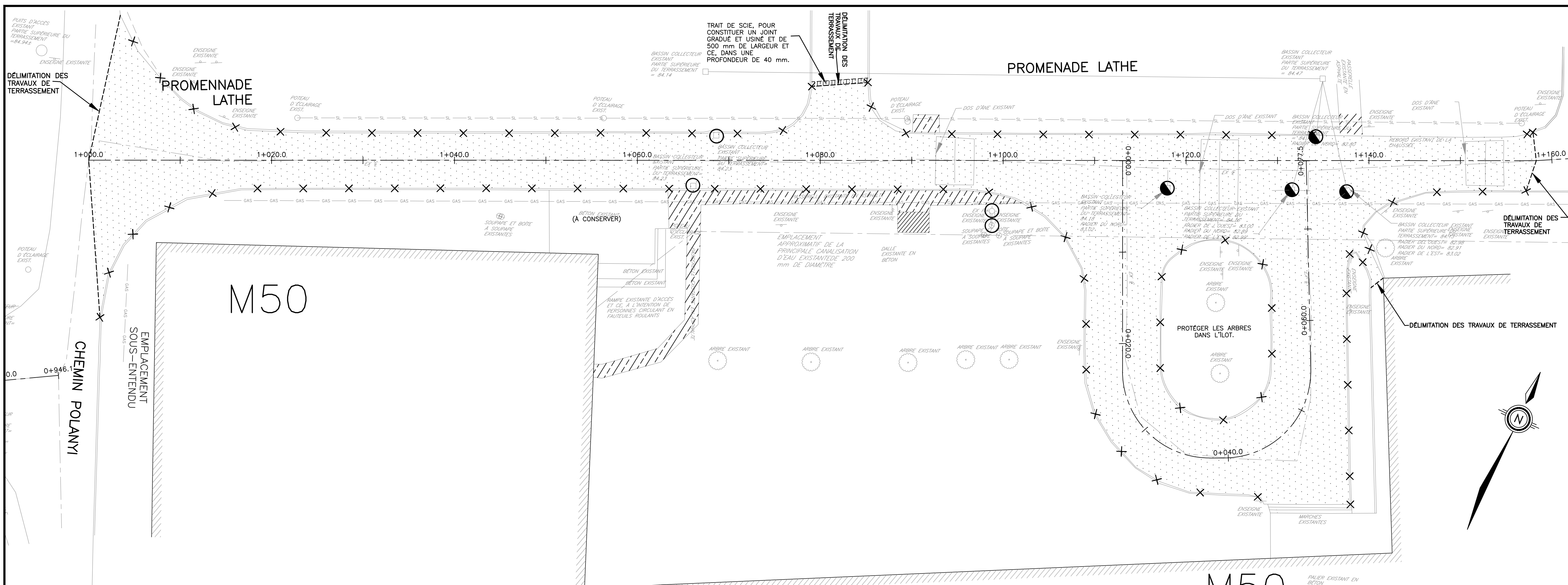
- o Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- o Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

A	A Detail no. / n° du détail	A
B	B Location drawing no. / sur dessin n°	B
C	C Drawing no. / dessin n°	C

project
 RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing
 TRAVAUX D'ENLÈVEMENT ET DE RÉGLAGE

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	of/de
KW/JX		3	of/de 18
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.			dessin n°
5710-C103			

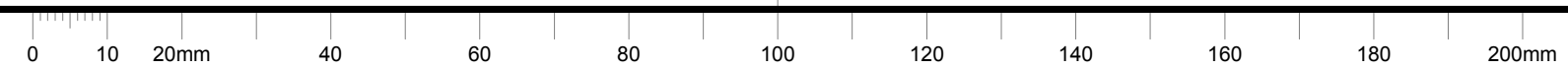
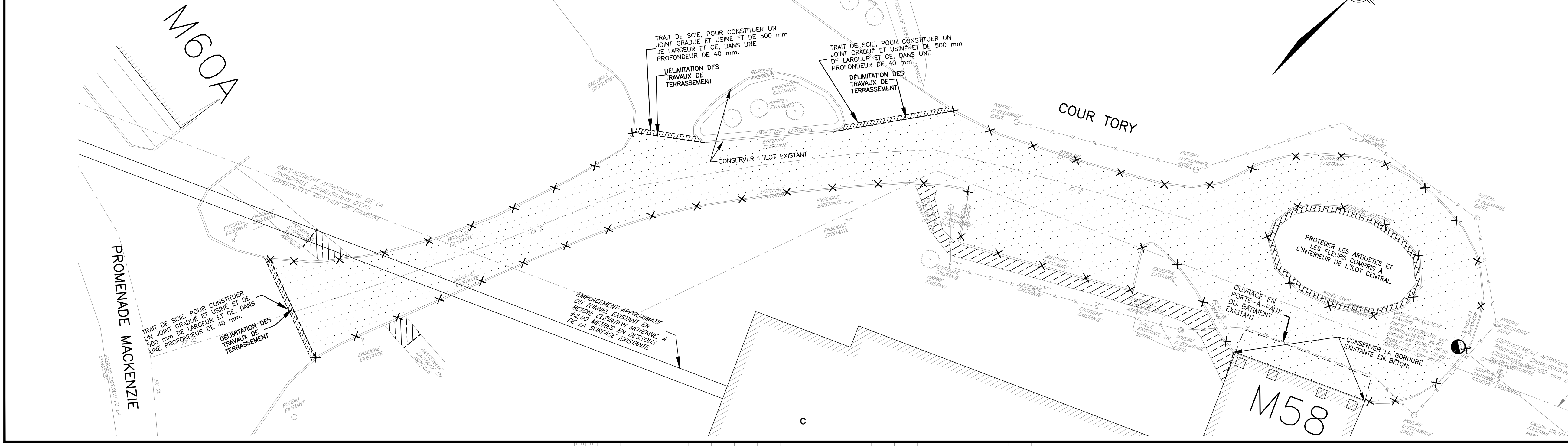


ARTICLES À ENLEVER

- ENLÈVEMENT DU TROTTOIR EN ASPHALTE
- ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE (ROUTE, PROMENADES ET ZONES DE STATIONNEMENT)
- ENLÈVEMENT DE PAVÉS EN BRIQUE ET (OU) DE PAVÉS D'ENTREVERROUILLAGE
- ENLÈVEMENT DU BÉTON
- FAÇONNAGE D'UN JOINT PAR LA PRATIQUE D'UN TRAIT DE SCIE
- ENLEVER LA BORDURE EXISTANTE EN BÉTON.
- ENLÈVEMENT DU BASSIN COLLECTEUR
- RÉGLAGE DE BASSIN COLLECTEUR

NOTES :

1. ENLEVER, SAUVEGARDE ET ENTREPOSER LES PAVÉS UNIS EXISTANTS ET CE, SUR PLACE.
2. LA DÉLIMITATION DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE POUR LES TROTTOIRS DEVRA ÊTRE DÉTERMINÉE SUR PLACE ET CE, PAR LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC.
3. PROTÉGER LES ARBRES ADJACENTS À LA CONSTRUCTION ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME MUNICIPALE F7.

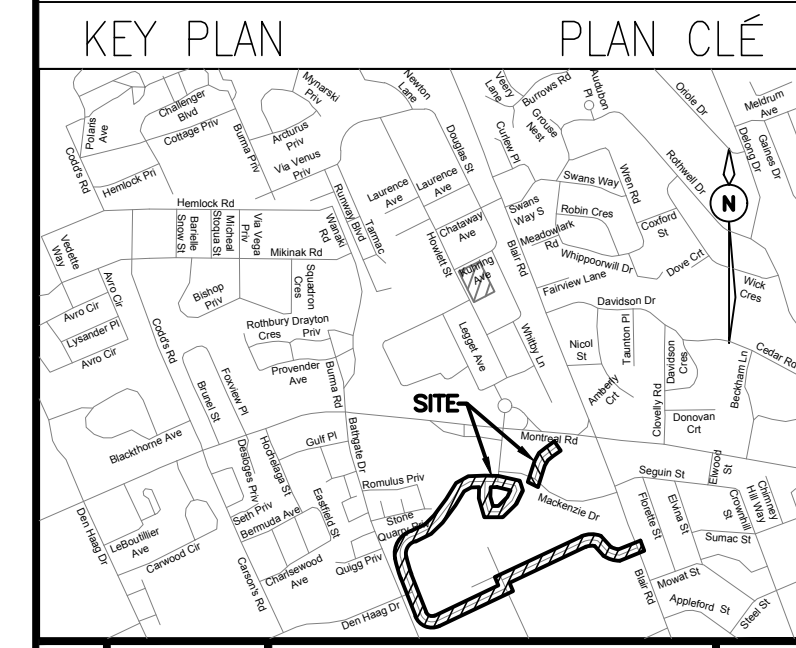




NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÉUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Révision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 60%	KW

Date Printed	Date imprimée
--------------	---------------

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

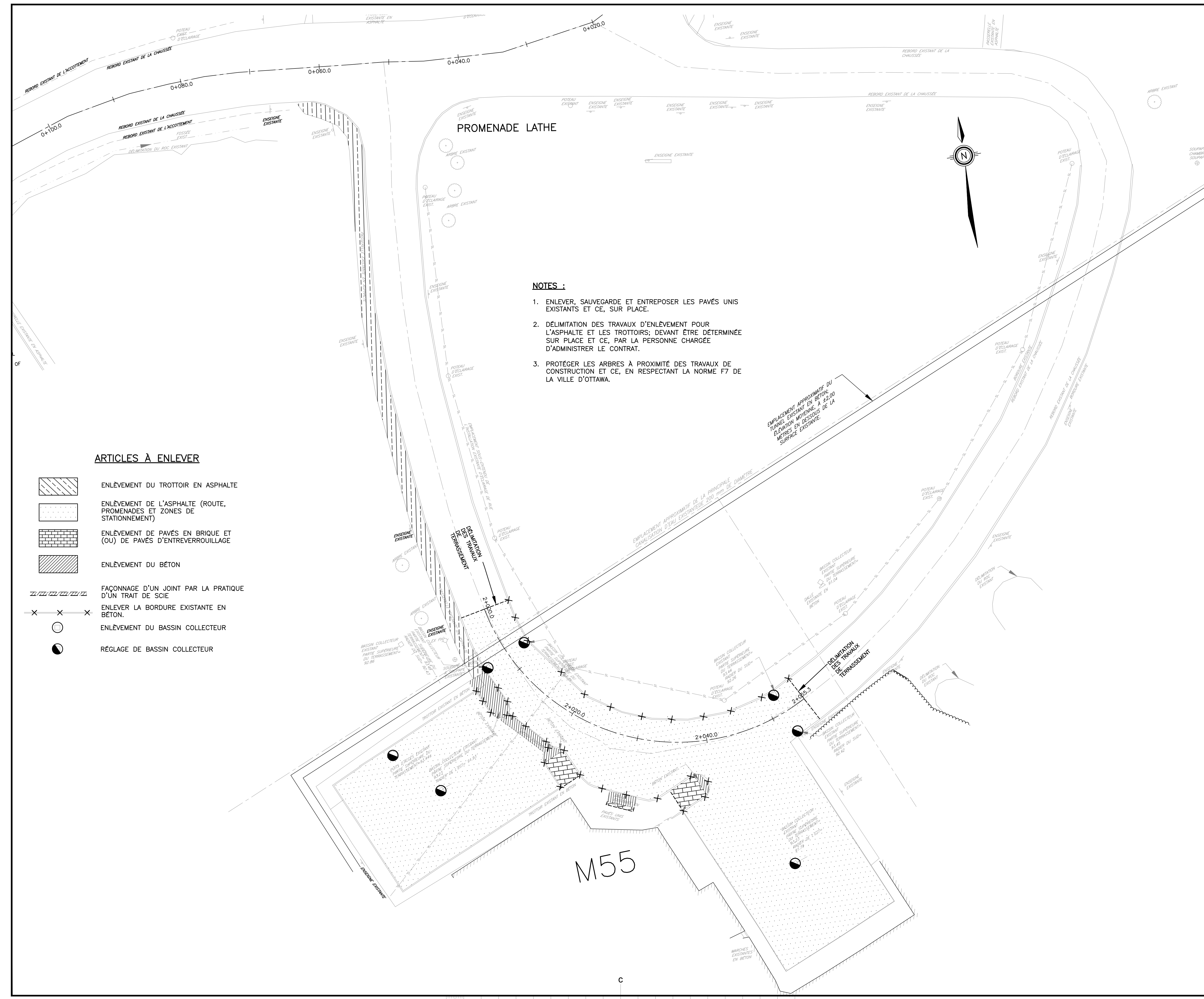
A Detail no. / n° du détail
 B Location drawing no. / sur dessin n°
 C Drawing no. / dessin n°

project / projet
 RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX D'ENLÈVEMENT ET DE RÉGLAGE

designed / conçu	JX	date / date	AVRIL 2019
drawn / dessiné	MH	scale / échelle	1:250
checked / vérifié	KW/JX	sheet / feuille	4 of/de 18
approved / approuvé	KW	W.O.no. / D.T. n°	-

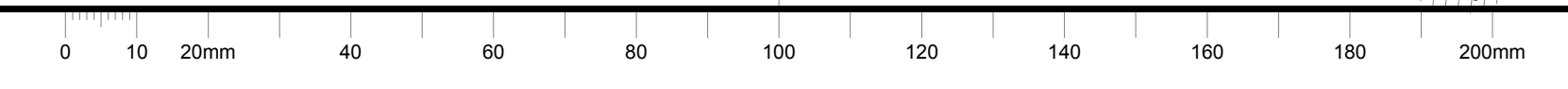
dwg.no. / dessin n°
 5710-C104



- NOTES :
- ENLEVER, SAUVEGARDE ET ENTREPOSER LES PAVÉS UNIS EXISTANTS ET CE, SUR PLACE.
 - DÉLIMITATION DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT POUR L'ASPHALTE ET LES TROTTOIRS; DEVANT ÊTRE DÉTERMINÉE SUR PLACE ET CE, PAR LA PERSONNE CHARGÉE D'ADMINISTRER LE CONTRAT.
 - PROTÉGER LES ARBRES À PROXIMITÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET CE, EN RESPECTANT LA NORME F7 DE LA VILLE D'OTTAWA.

ARTICLES À ENLEVER

- ENLÈVEMENT DU TROTTOIR EN ASPHALTE
- ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE (ROUTE, PROMENADES ET ZONES DE STATIONNEMENT)
- ENLÈVEMENT DE PAVÉS EN BRIQUE ET (OU) DE PAVÉS D'ENTREVERROUILLAGE
- ENLÈVEMENT DU BÉTON
- FAÇONNAGE D'UN JOINT PAR LA PRATIQUE D'UN TRAIT DE SCIE
- ENLEVER LA BORDURE EXISTANTE EN BÉTON.
- ENLÈVEMENT DU BASSIN COLLECTEUR
- RÉGLAGE DE BASSIN COLLECTEUR

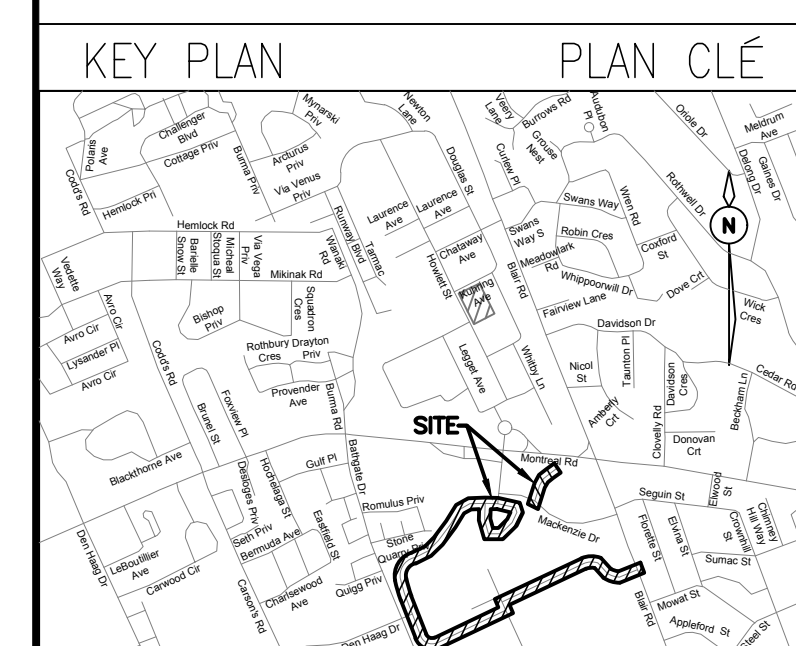




NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPEUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRESENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR EMPÊCHER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Révision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed: _____ Date Imprimé: _____

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

A	A Detail no. / n° du détail	A
B	B Location drawing no. / sur dessin n°	B
C	C Drawing no. / dessin n°	C

project / projet
 RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX D'ENLÈVEMENT ET DE RÉGLAGE

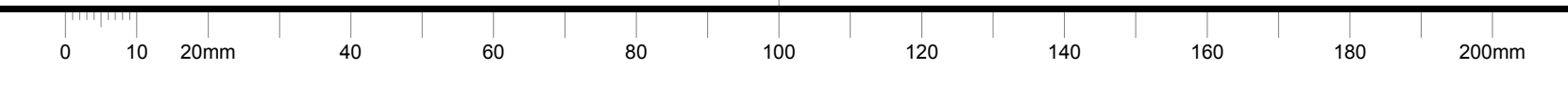
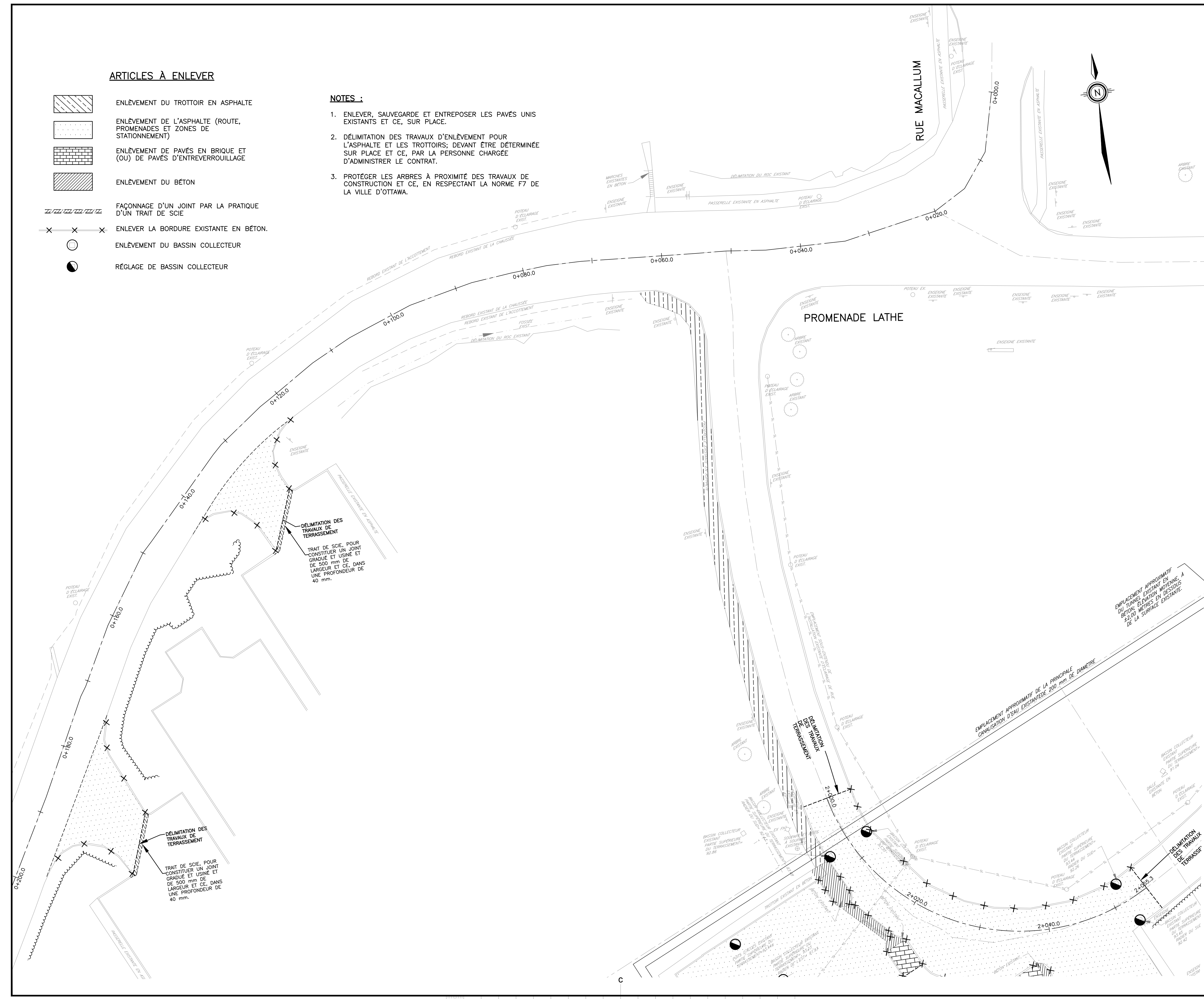
designed / conçu	JX	date / date	AVRIL 2019
drawn / dessiné	MH	scale / échelle	1:250
checked / vérifié	KW/JX	sheet / feuille	5 of/de 18
approved / approuvé	KW	W.O.no. / D.T. n°	-
dwg.no. / dessin n°	5710-C105		

ARTICLES À ENLEVER

- ENLÈVEMENT DU TROTTOIR EN ASPHALTE
- ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE (ROUTE, PROMENADES ET ZONES DE STATIONNEMENT)
- ENLÈVEMENT DE PAVÉS EN BRIQUE ET (OU) DE PAVÉS D'ENTREVERROUILLAGE
- ENLÈVEMENT DU BÉTON
- FAÇONNAGE D'UN JOINT PAR LA PRATIQUE D'UN TRAIT DE SCIE
- ENLEVER LA BORDURE EXISTANTE EN BÉTON.
- ENLÈVEMENT DU BASSIN COLLECTEUR
- RÉGLAGE DE BASSIN COLLECTEUR

NOTES :

- ENLEVER, SAUVEGARDE ET ENTREPOSER LES PAVÉS UNIS EXISTANTS ET CE, SUR PLACE.
- DÉLIMITATION DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT POUR L'ASPHALTE ET LES TROTTOIRS; DEVANT ÊTRE DÉTERMINÉE SUR PLACE ET CE, PAR LA PERSONNE CHARGÉE D'ADMINISTRER LE CONTRAT.
- PROTÉGER LES ARBRES À PROXIMITÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET CE, EN RESPECTANT LA NORME F7 DE LA VILLE D'OTTAWA.



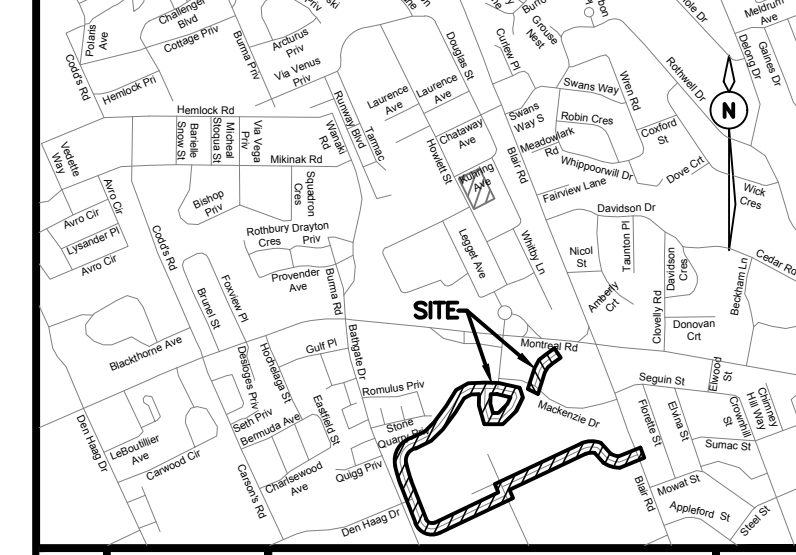


NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573

KEY PLAN / PLAN CLÉ



No.	Date	Révision	By:	Par:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW	
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW	
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW	

Date Printed / Date imprimée

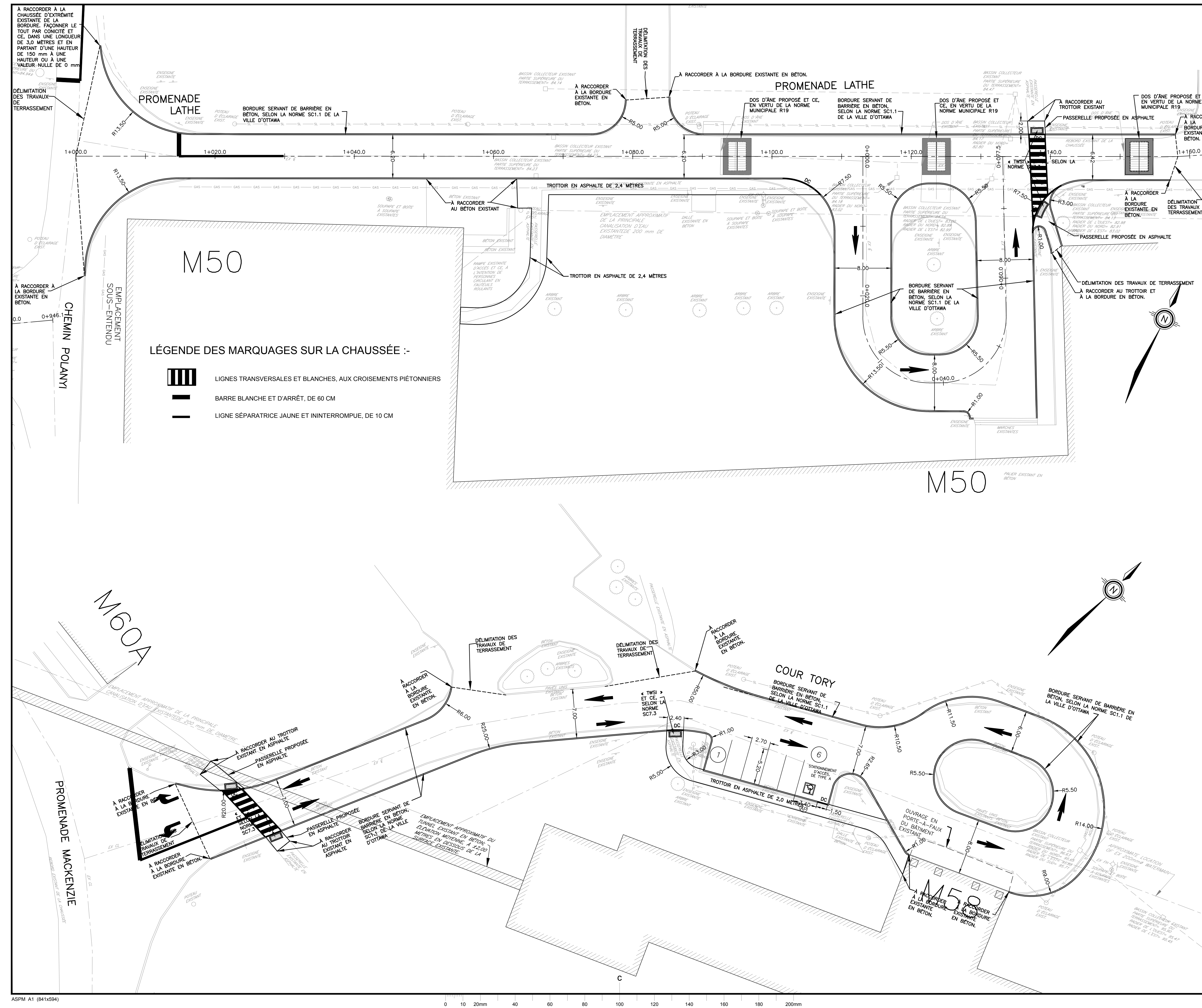
- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

A	A Detail no. n° du détail	A
B	B Location drawing no. sur dessin n°	B
C	C Drawing no. dessin n°	C

project / projet
 RÉFÉRENCES DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

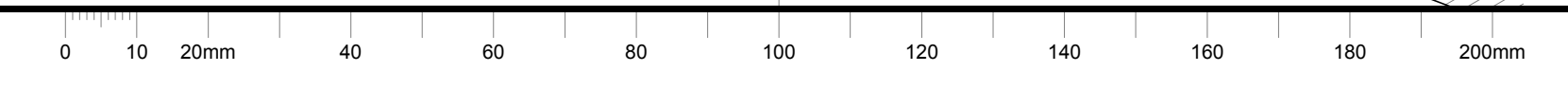
drawing / dessin
 AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drown	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	feuille
KW/JX		6 of/da 18	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.			dessin n°
5710-C106			



LÉGENDE DES MARQUAGES SUR LA CHAUSSÉE :-

- LIGNES TRANSVERSALES ET BLANCHES, AUX CROISEMENTS PIÉTONNIERS
- BARRE BLANCHE ET D'ARRÊT, DE 60 CM
- LIGNE SÉPARATRICE JAUNE ET ININTERROMPUE, DE 10 CM

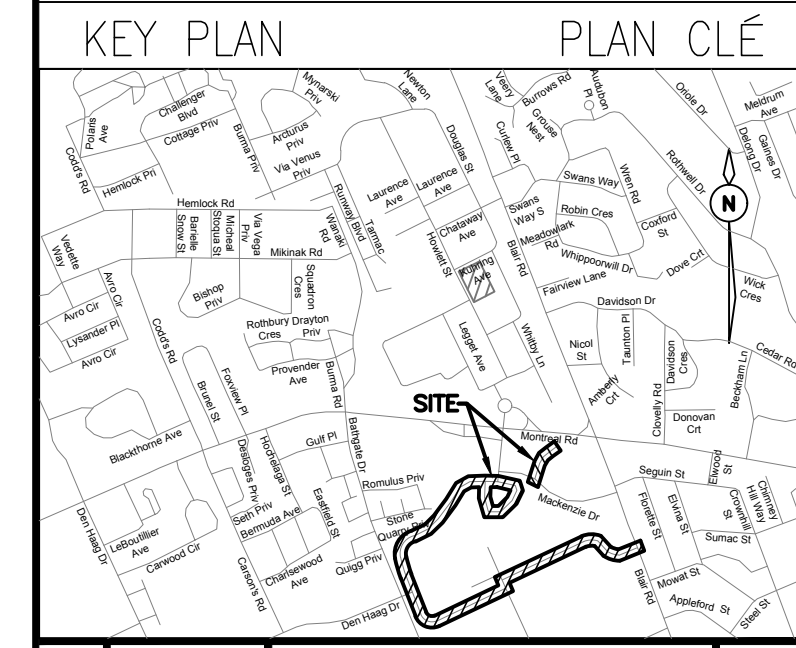




NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT DE VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

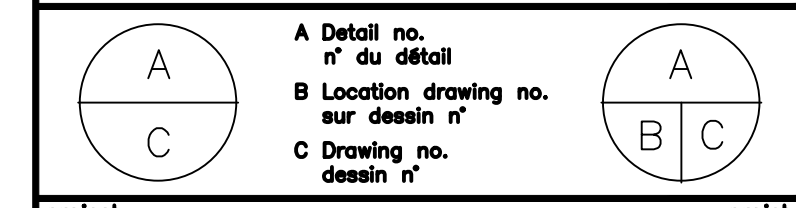
Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed: _____ Date imprimée: _____

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

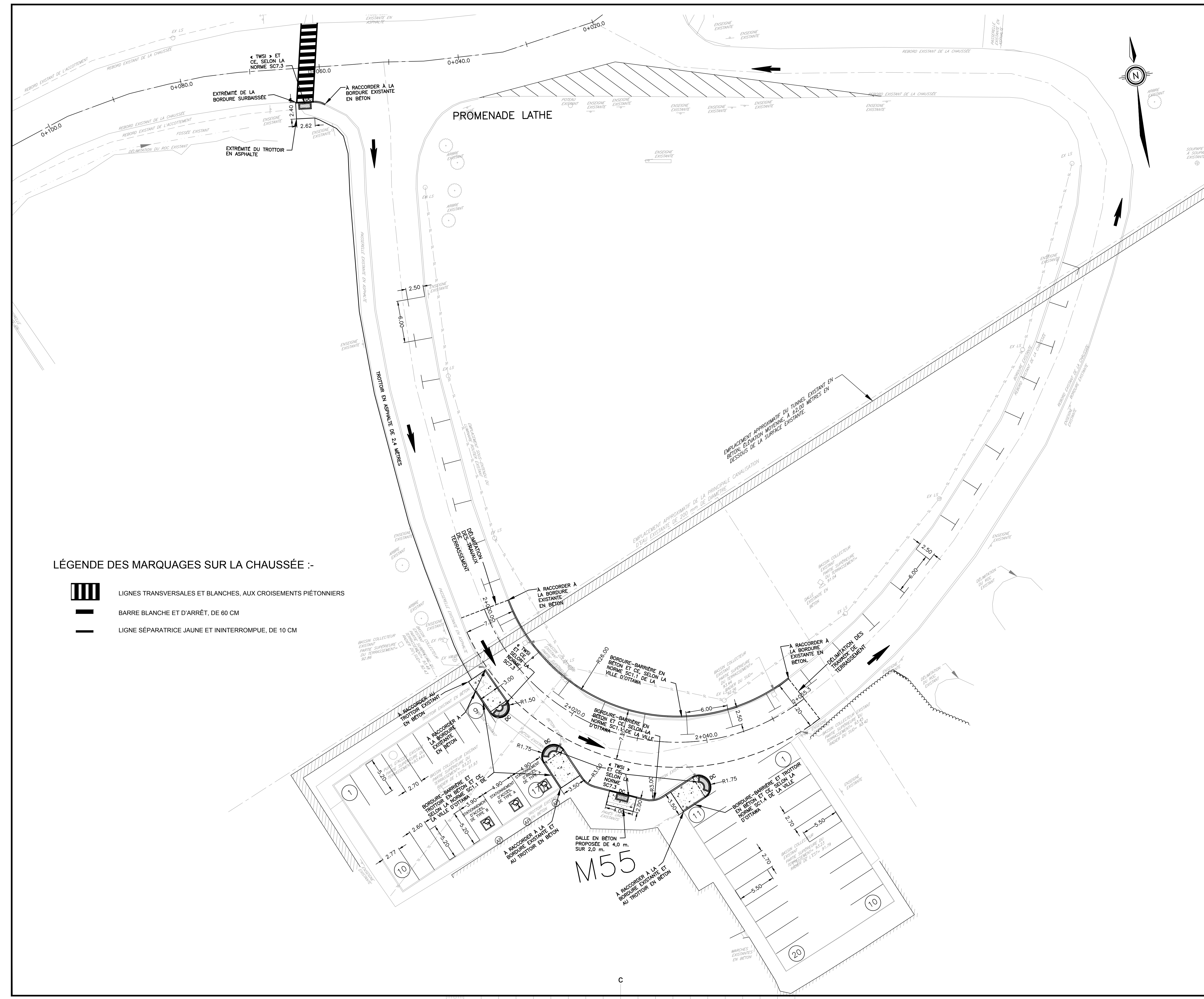


project: RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing: AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

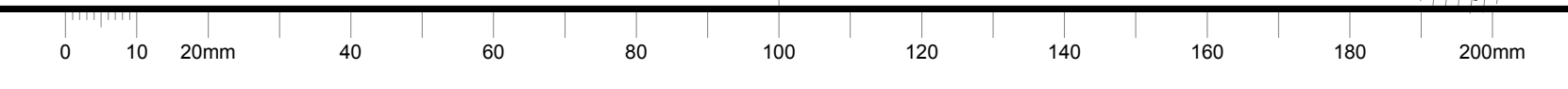
designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	feuille
KW/JX		7 of/da 18	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	

dwg.no. 5710-C107 dessin n°



LÉGENDE DES MARQUAGES SUR LA CHAUSSÉE :-

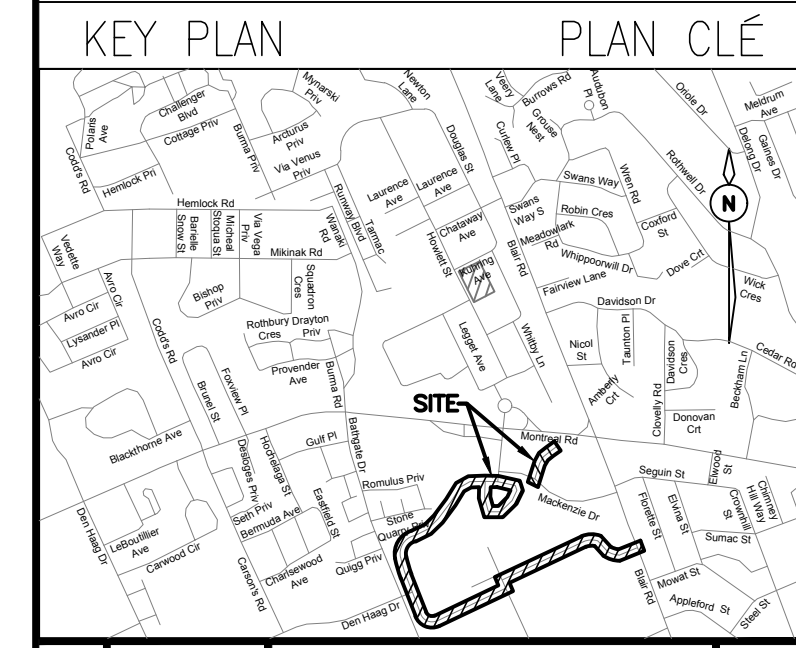
- LIGNES TRANSVERSALES ET BLANCHES, AUX CROISEMENTS PIÉTONNIERS
- BARRÉ BLANCHE ET D'ARRÊT, DE 60 CM
- LIGNE SÉPARATRICE JAUNE ET ININTERROMPUE, DE 10 CM



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROUVÉ DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

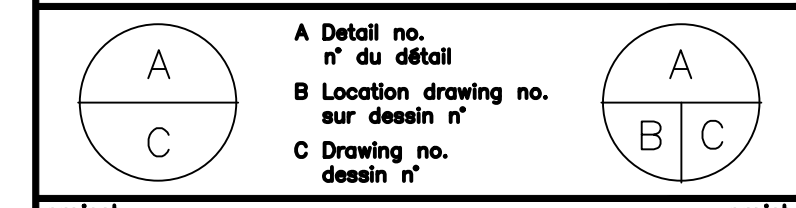
Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 60%	KW

Date Printed	Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

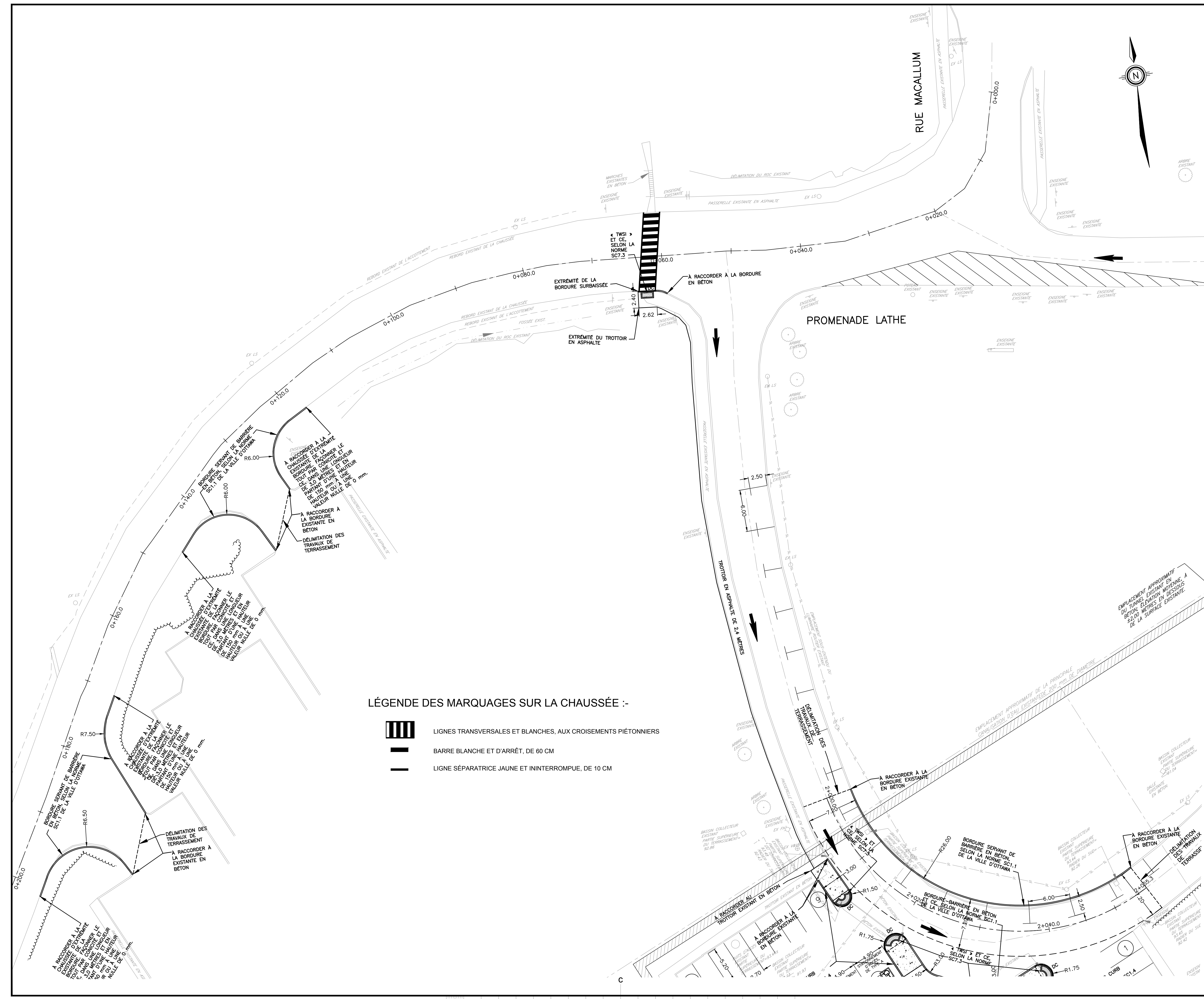


project / projet
 RÉFÉRENCE DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

designed / conçu	date	drawn / dessiné	scale	sheet / feuille	of / de	checked / vérifié	approved / approuvé	W.O.no.	D.T. n°
JX	AVRIL 2019	MH	1:250	8	18	KW/JX	KW	-	-

dwg.no. / dessin n°
 5710-C108



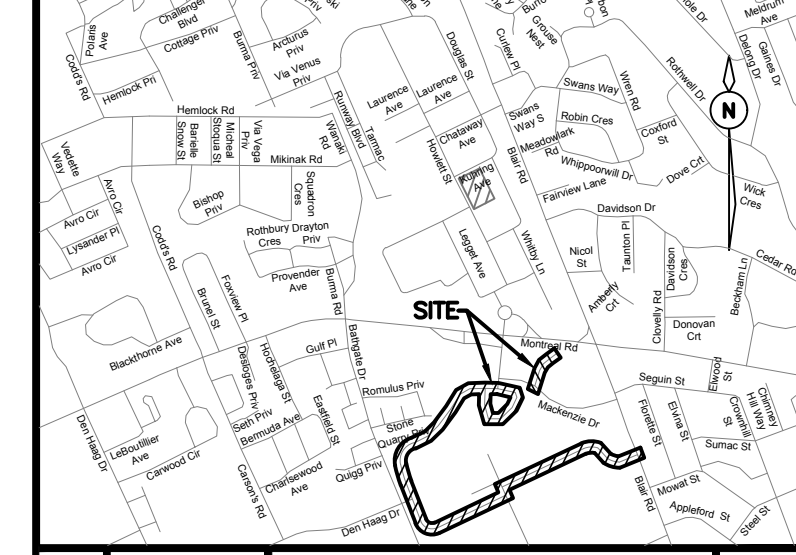


NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573

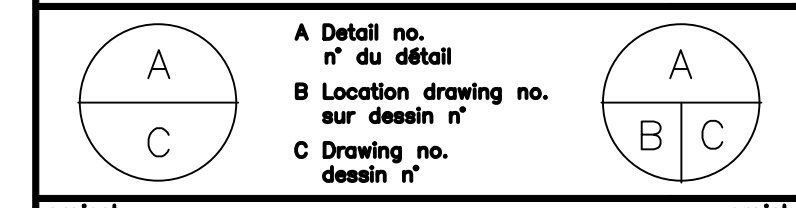
KEY PLAN / PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 60%	KW

Date Printed	Date Imprimé

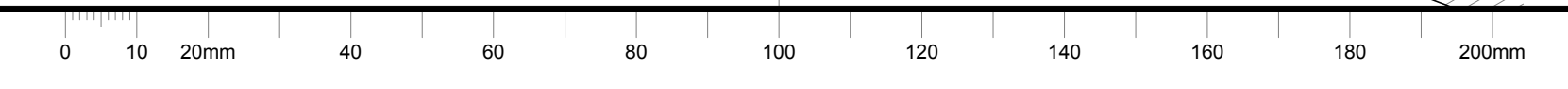
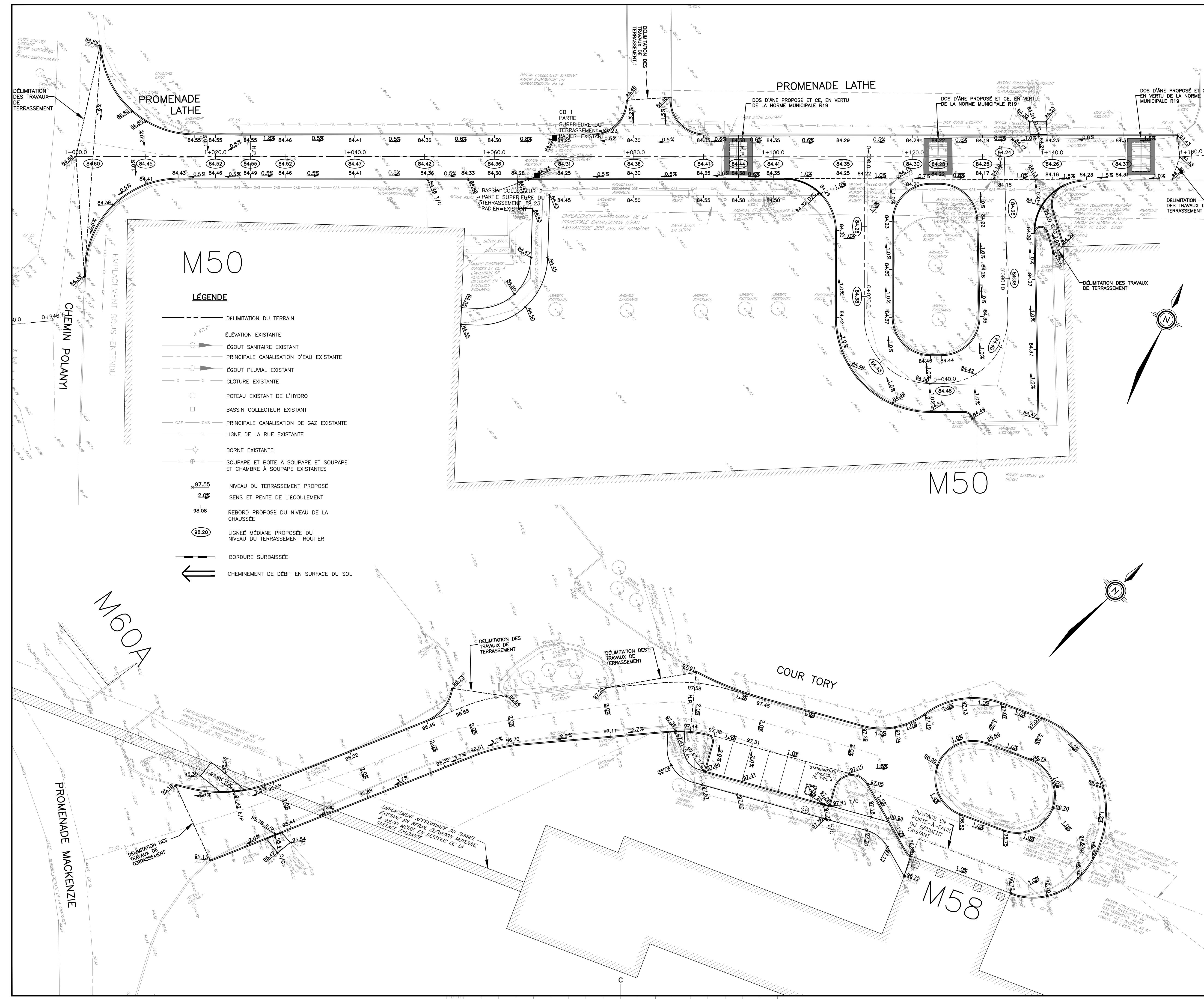
- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.



project: RÉFLECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR - CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing: PLAN DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DES SERVICES D'IMPLANTATION

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	feuille
KW/JX		9 of/da 18	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.			dessin n°
5710-C109			

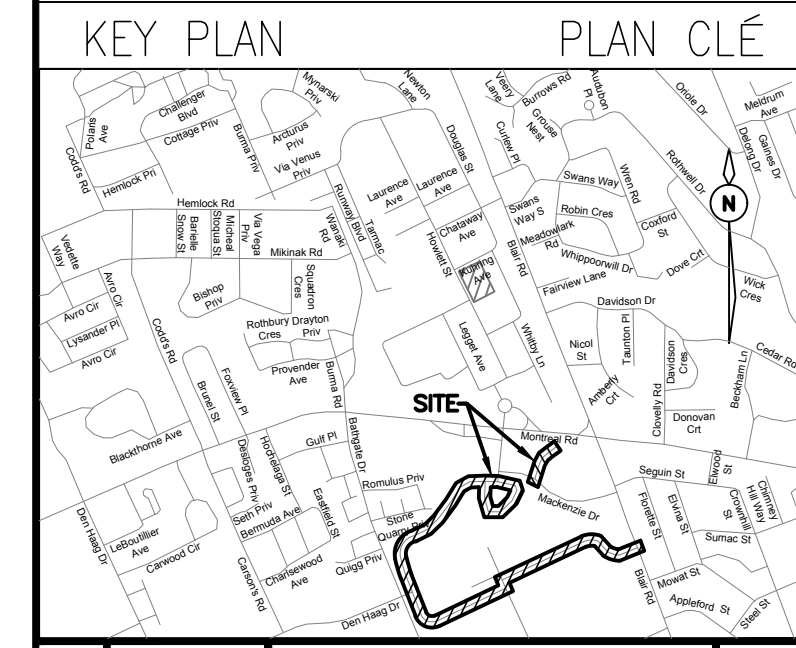




NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRESENTANT DU MINISTRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLIEUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRESENTANT DU MINISTRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRESENTANT DU MINISTRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed	Date Imprimée

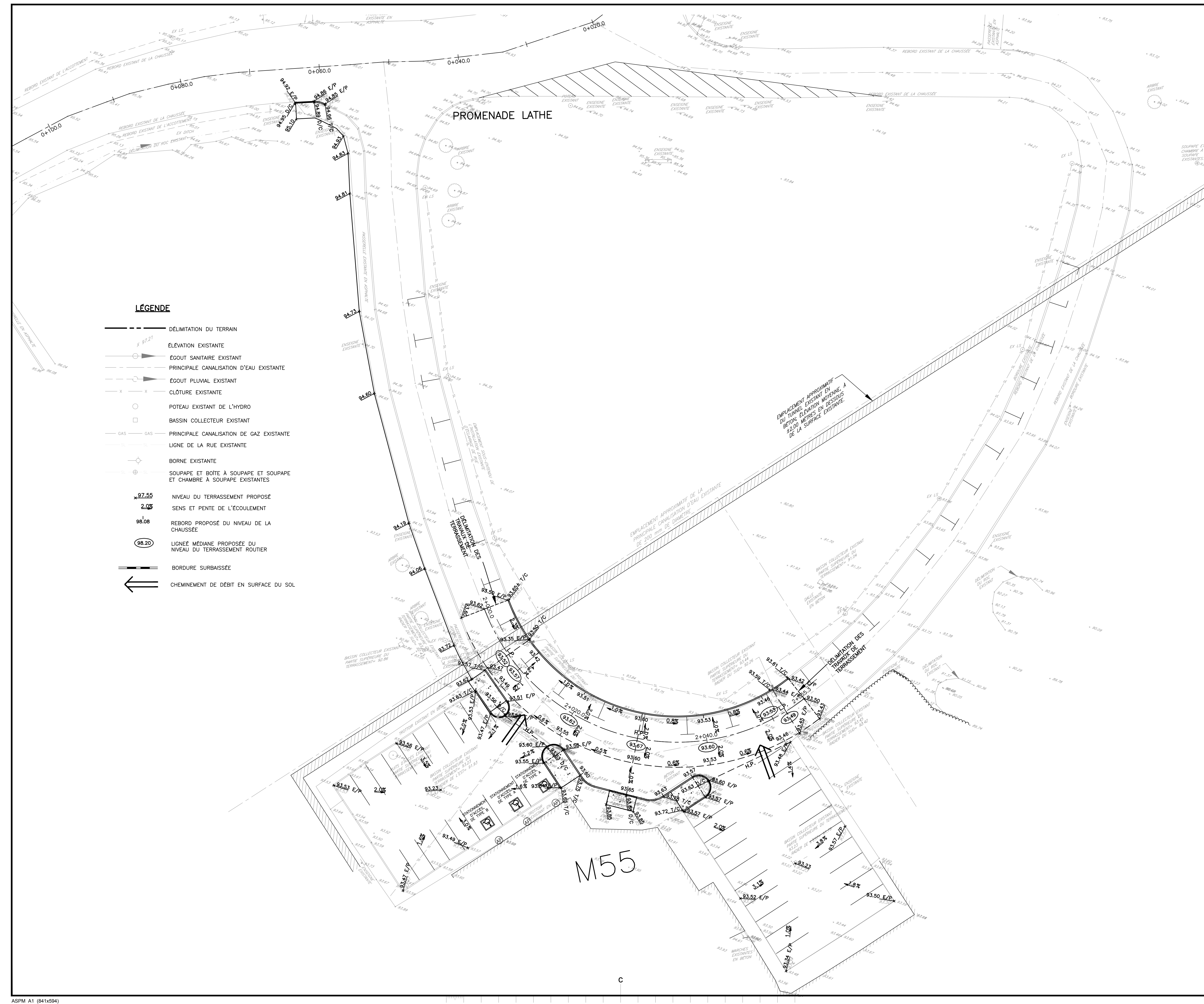
- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

A	A Detail no. / n° du détail	A
C	B Location drawing no. / sur dessin n°	B
	C Drawing no. / dessin n°	C

project / projet
 RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 PLAN DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DES SERVICES D'IMPLANTATION

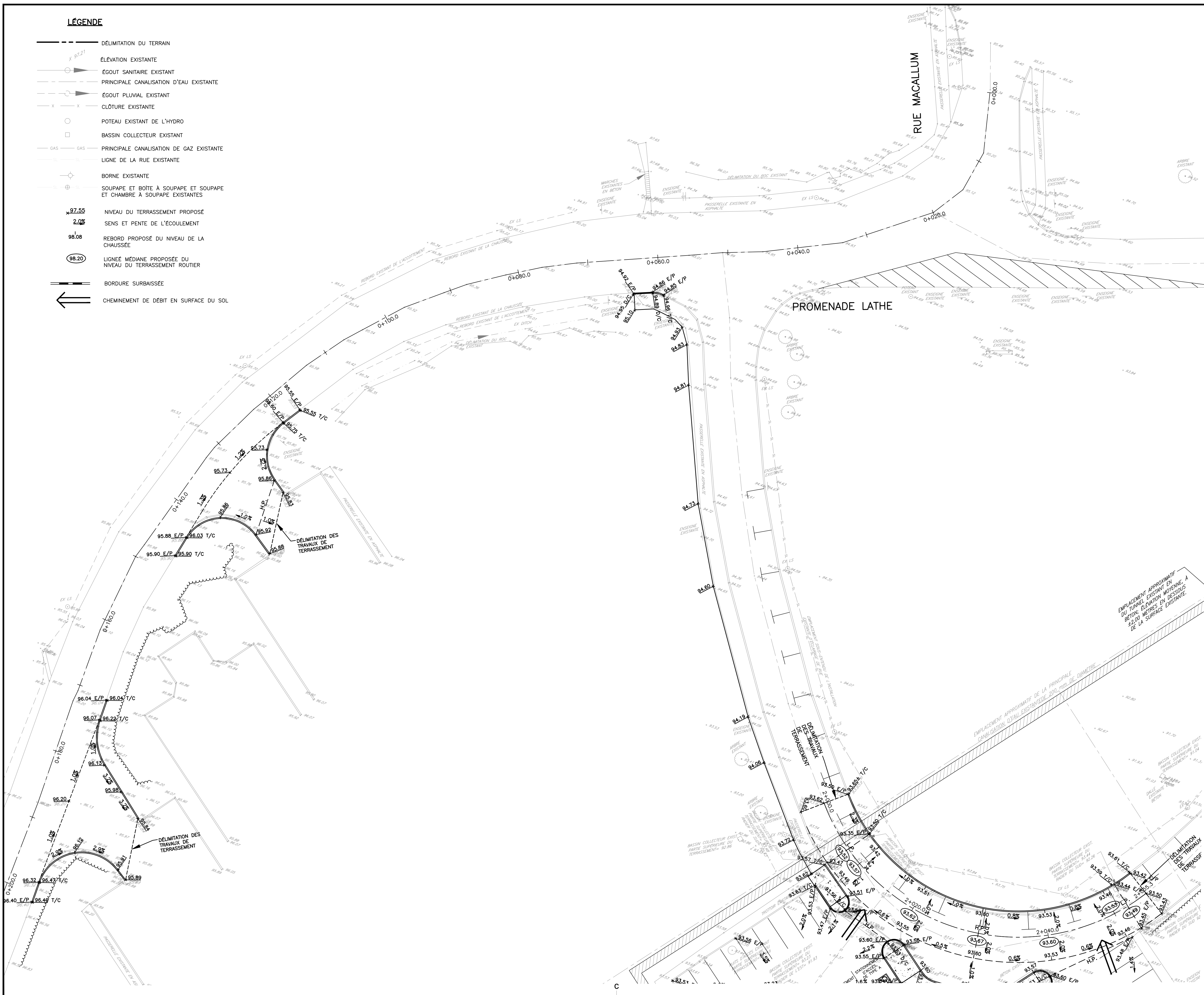
designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	of / de
KW/JX		10	18
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.			dessin n°
5710-C110			



- LÉGENDE**
- DÉLIMITATION DU TERRAIN
 - ÉLEVATION EXISTANTE
 - ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT
 - PRINCIPALE CANALISATION D'EAU EXISTANTE
 - ÉGOUT PLUVIAL EXISTANT
 - CLÔTURE EXISTANTE
 - POTEAU EXISTANT DE L'HYDRO
 - BASSIN COLLECTEUR EXISTANT
 - PRINCIPALE CANALISATION DE GAZ EXISTANTE
 - LIGNE DE LA RUE EXISTANTE
 - BORNE EXISTANTE
 - SOUPAPE ET BÔTE À SOUPAPE ET CHAMBRE À SOUPAPE EXISTANTES
 - NIVEAU DU TERRASSEMENT PROPOSÉ
 - SENS ET PENTE DE L'ÉCOULEMENT
 - REBORD PROPOSÉ DU NIVEAU DE LA CHAUSSEE
 - LIGNÉE MÉDIANE PROPOSÉE DU NIVEAU DU TERRASSEMENT ROUTIER
 - BORDURE SURBAISSÉE
 - CHEMINEMENT DE DÉBIT EN SURFACE DU SOL

LÉGENDE

- DELIMITATION DU TERRAIN
- ÉLEVATION EXISTANTE
- ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT
- PRINCIPALE CANALISATION D'EAU EXISTANTE
- ÉGOUT PLUVIAL EXISTANT
- CLÔTURE EXISTANTE
- POTEAU EXISTANT DE L'HYDRO
- BASSIN COLLECTEUR EXISTANT
- GAS --- PRINCIPALE CANALISATION DE GAZ EXISTANTE
- LIGNE DE LA RUE EXISTANTE
- BORNE EXISTANTE
- SOUPAPE ET BOÎTE À SOUPAPE ET SOUPAPE ET CHAMBRE À SOUPAPE EXISTANTES
- 97.55 NIVEAU DU TERRASSEMENT PROPOSÉ
- 2.0% SENS ET PENTE DE L'ÉCOULEMENT
- 96.08 REBORD PROPOSÉ DU NIVEAU DE LA CHAUSSEE
- 98.20 LIGNÉE MÉDIANE PROPOSÉE DU NIVEAU DU TERRASSEMENT ROUTIER
- BORDURE SURBAISSÉE
- ← CHEMINEMENT DE DÉBIT EN SURFACE DU SOL

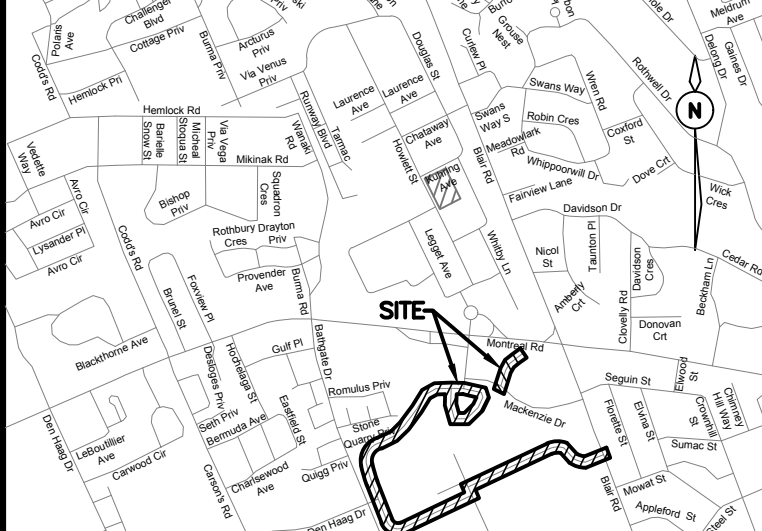


NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRESENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573

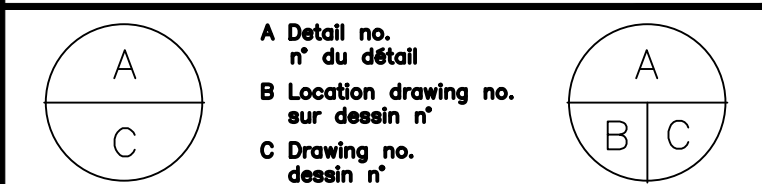
KEY PLAN / PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed	Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

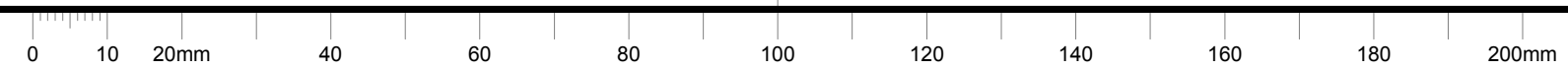


project
 RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing
 PLAN DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DES SERVICES D'IMPLANTATION

designed	conçu	date	date	
JX		AVRIL 2019		
drawn	dessiné	scale	échelle	
MH		1:250		
checked	vérifié	sheet	of/de	feuille
KW/JX		11	18	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°	
KW		-		
dwg.no.	dessin n°			

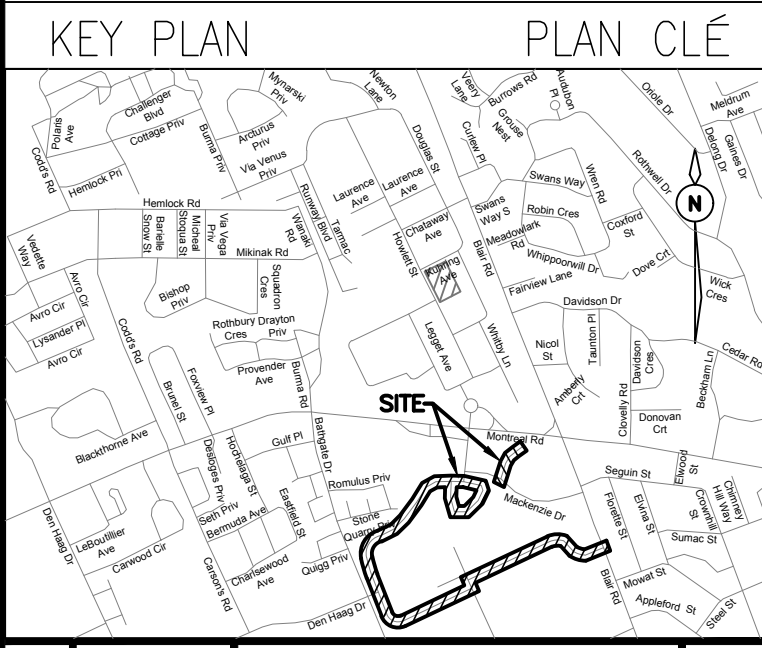
5710-C111



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRESENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed	Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same.
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

A	A Detail no. / n° du détail	A
B	B Location drawing no. / sur dessin n°	B
C	C Drawing no. / dessin n°	C

project / projet
 RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX DE RÉFÉCTION

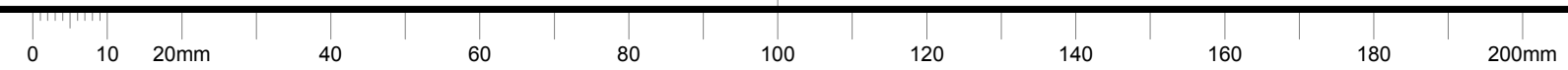
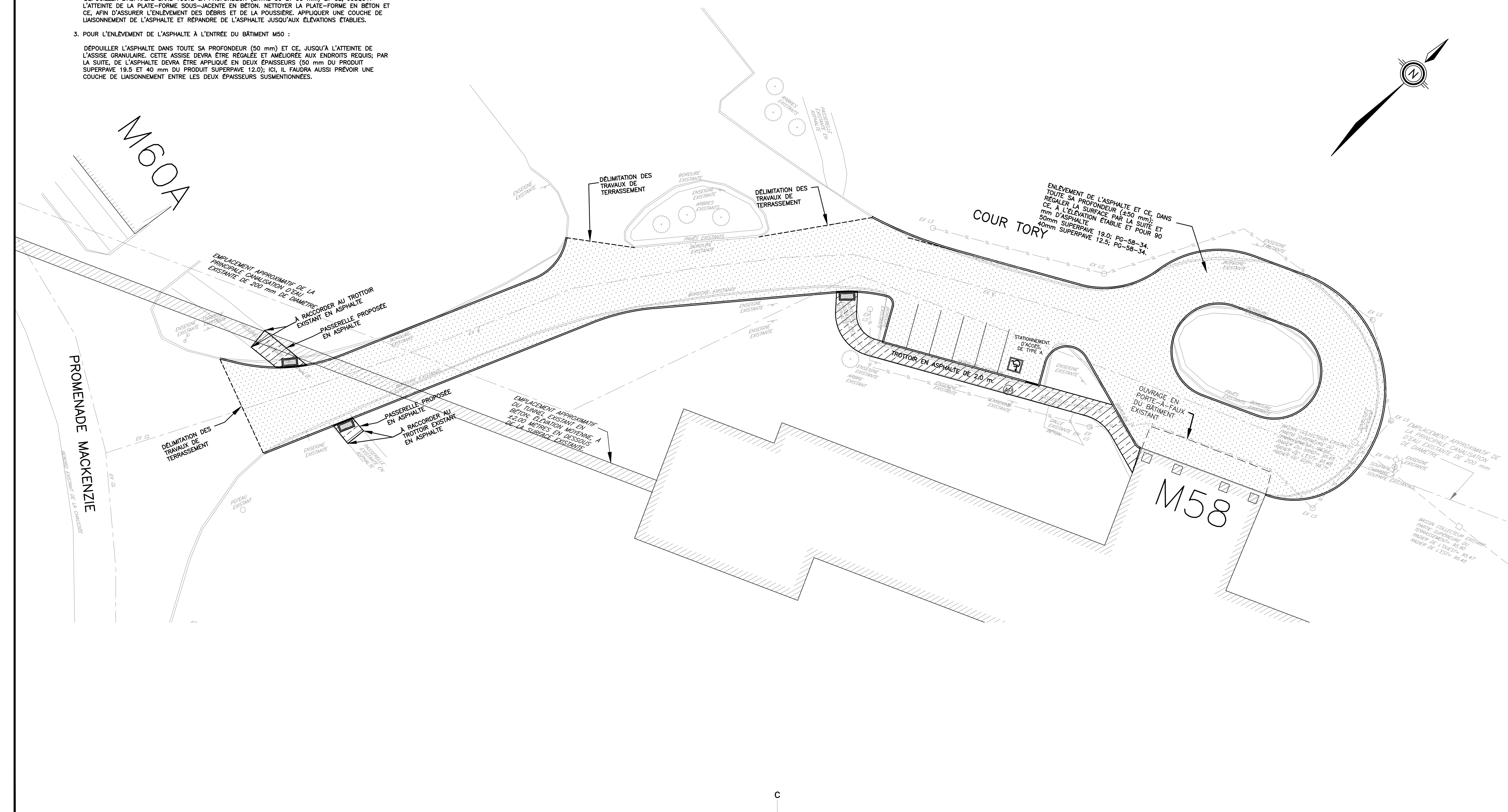
designed / conçu	date	drawn / dessiné	scale / échelle
JX	AVRIL 2019	MH	1:250
checked / vérifié	sheet / feuille	of / de	total / feuilles
KW/JX	12	of / de	18
approved / approuvé	W.O.no.	D.T. n°	
KW	-	-	
dwg.no.	dessin n°		
5710-C112			

LÉGENDE :

- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
- CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFÉCTION
- CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, REPRISE DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12.5, PG-58-34
- CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFÉCTION PAR LA SUITE.
- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU BÉTON
- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE PAVÉS EN BRIQUE
- CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLÈVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLÉVATIONS ÉTABLIES.

NOTES :

- VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE POUR AINSI EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVRA ÊTRE RÉGALÉE, DAMÉE ET RECOUVERTE DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19.02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12.5. À RACORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CREUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
- POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT MSS:
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE, APPLIQUER UNE COUCHE DE LIASONNEMENT DE L'ASPHALTE ET RÉPANDRE DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLÉVATIONS ÉTABLIES.
- POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVRA ÊTRE RÉGALÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPESSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19.5 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12.0); ICI, IL FAUDRA AUSSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIASONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPESSEURS SUSMENTIONNÉES.

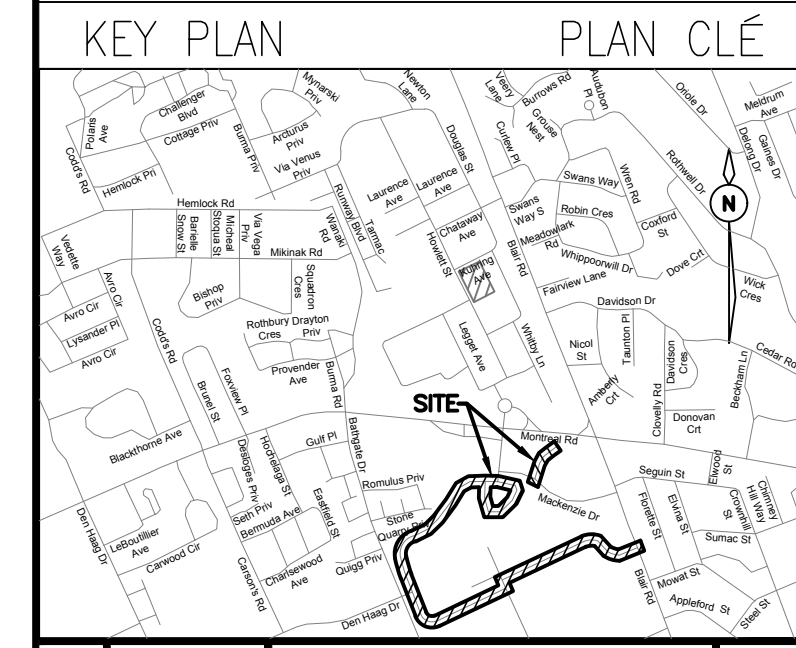




NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

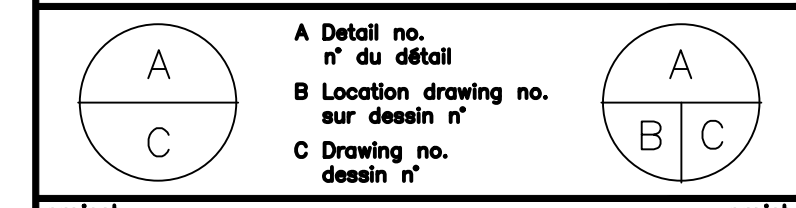
Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed / Date imprimée
 Date: / Date: /

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same.
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

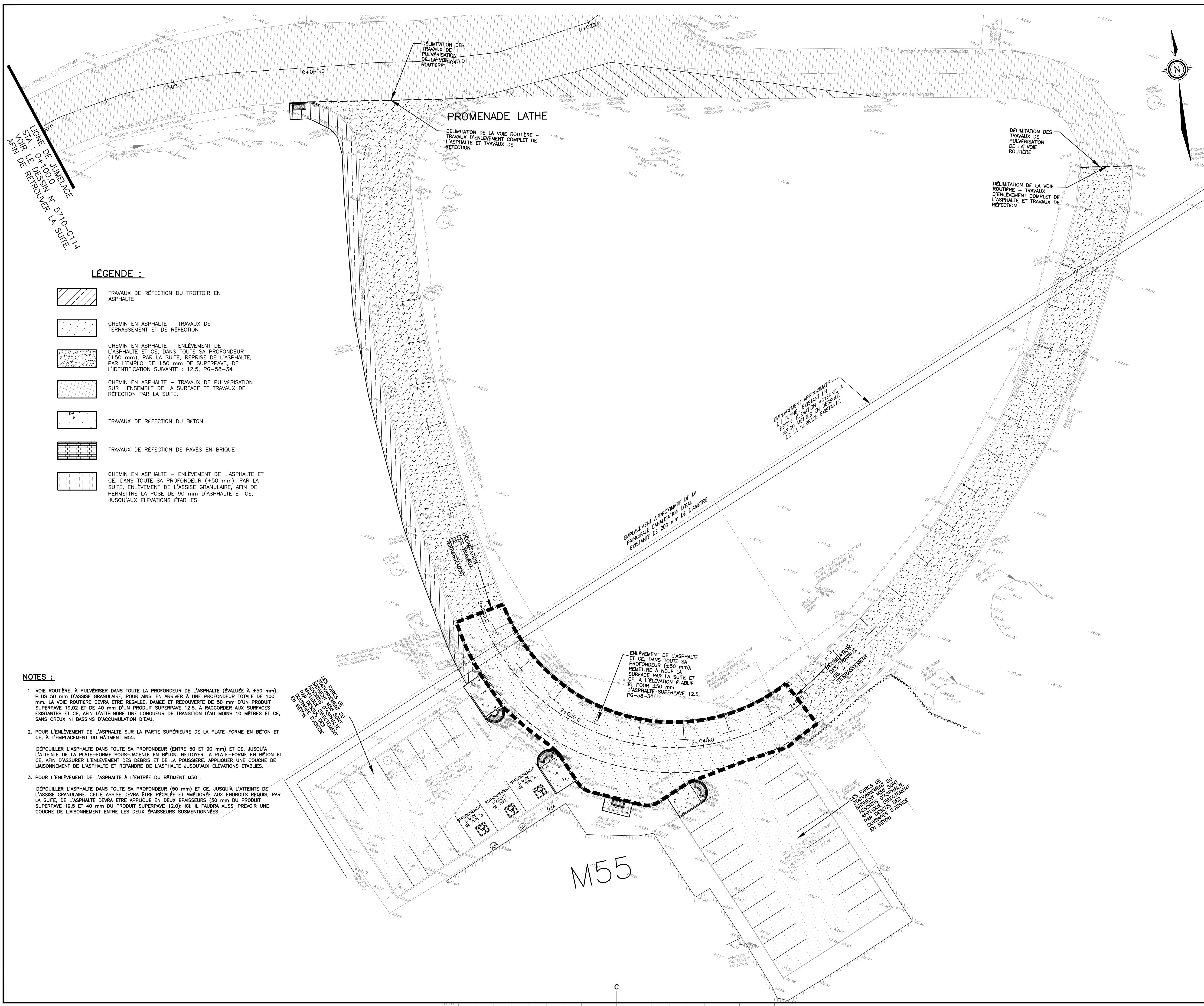


project / projet
 RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX DE RÉFÉCTION

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	of/de
KW/JX		13	of/de 18
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.	dessin n°		

5710-C113



- LÉGENDE :**
- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
 - CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFÉCTION
 - CHEMIN EN ASPHALTE - ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, REPRISE DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12.5, PG-58-34
 - CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFÉCTION PAR LA SUITE.
 - TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU BÉTON
 - TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE PAVÉS EN BRIQUE
 - CHEMIN EN ASPHALTE - ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLEVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.

- NOTES :**
- VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE, POUR ANS EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVRA ÊTRE RÉGLÉE, DAMÉE ET RECOURTÉE DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19,02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12,5. À RACCORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CREUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
 - POUR L'ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT M55.
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLEVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE, APPLIQUER UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT DE L'ASPHALTE ET RÉPANDRE DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.
 - POUR L'ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVRA ÊTRE RÉGLÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPASSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19,5 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12,0); ICI, IL FAUDRA AUSSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPASSEURS SUSMENTIONNÉES.

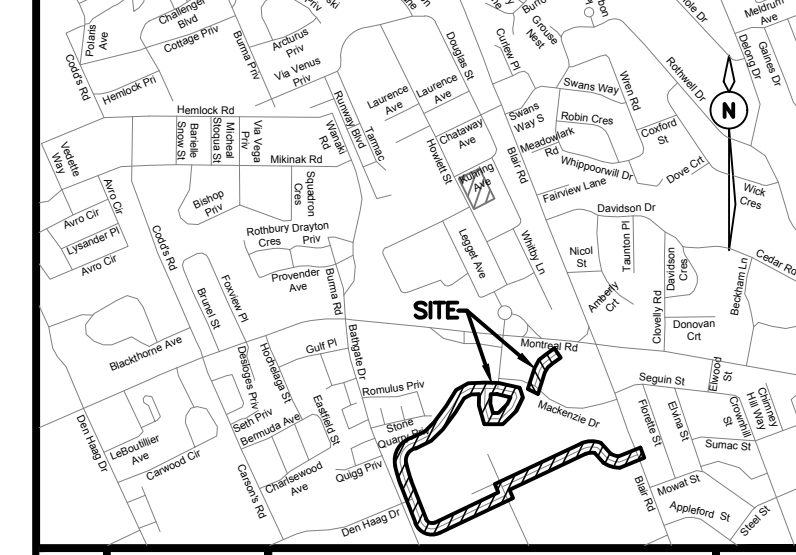


NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573

KEY PLAN / PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 60%	KW

Date Printed	Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same.
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

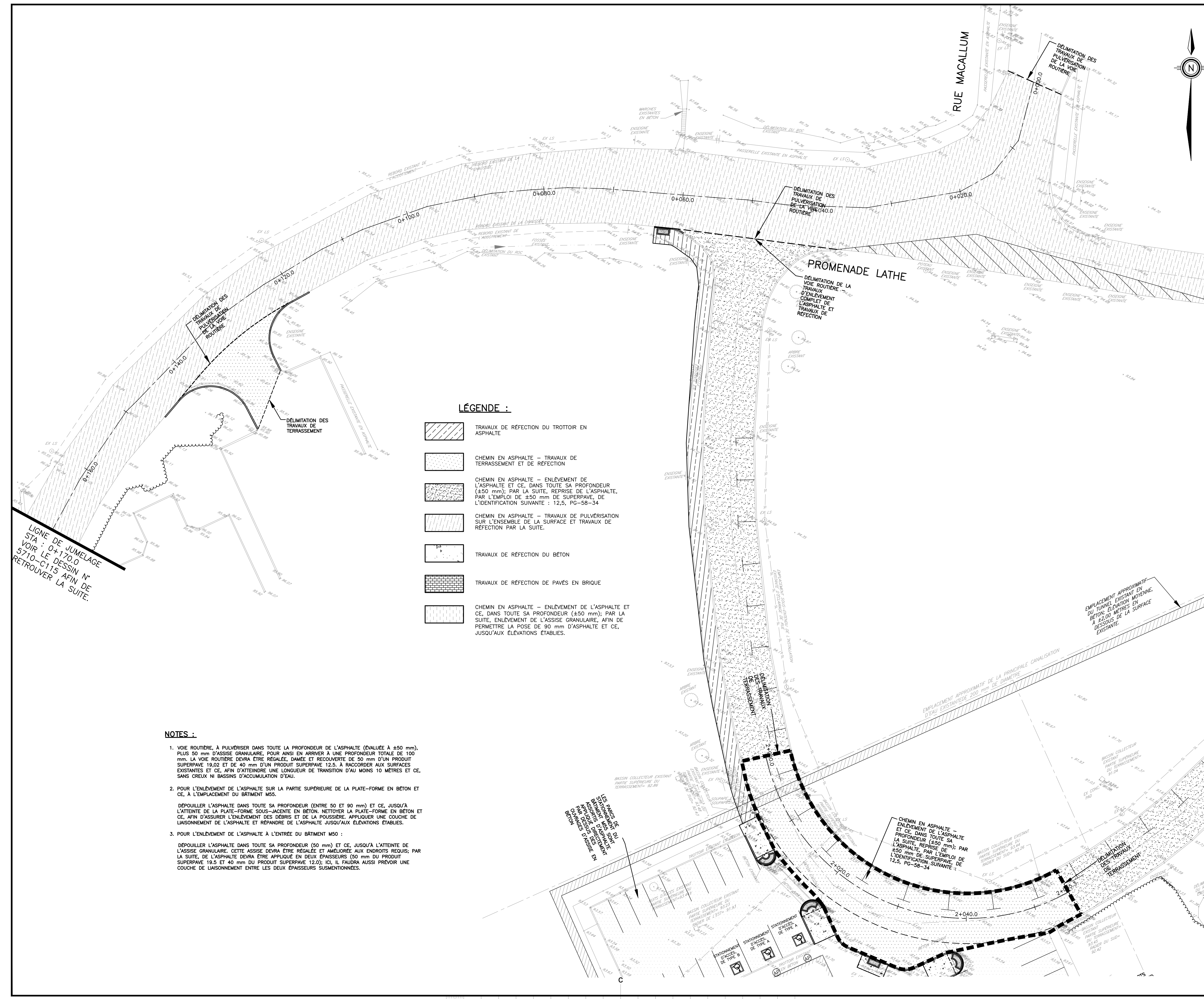
A	A Detail no. / n° du détail	A
B	B Location drawing no. / sur dessin n°	B
C	C Drawing no. / dessin n°	C

project / projet
 RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX DE RÉFECTION

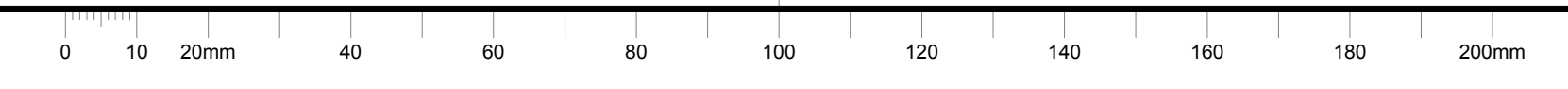
designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	feuille
KW/JX		14 of/da 18	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.			dessin n°

5710-C114



- LÉGENDE :**
- TRAVAUX DE RÉFECTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
 - CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFECTION
 - CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, REPRISÉ DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12,5, PG-58-34
 - CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFECTION PAR LA SUITE.
 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÉTON
 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVÉS EN BRIQUE
 - CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLÈVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.

- NOTES :**
- VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE, POUR AINSI EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVRA ÊTRE RÉGALÉE, DAMÉE ET RECOUVERTE DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19.02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12.5, À RACCORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CRÈUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
 - POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT M55.
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE. APPLIQUER UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT DE L'ASPHALTE ET RÉPANDRE DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.
 - POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVRA ÊTRE RÉGALÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPAISSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19.5 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12.0); ICI, IL FAUDRA AUSSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPAISSEURS SUSMENTIONNÉES.

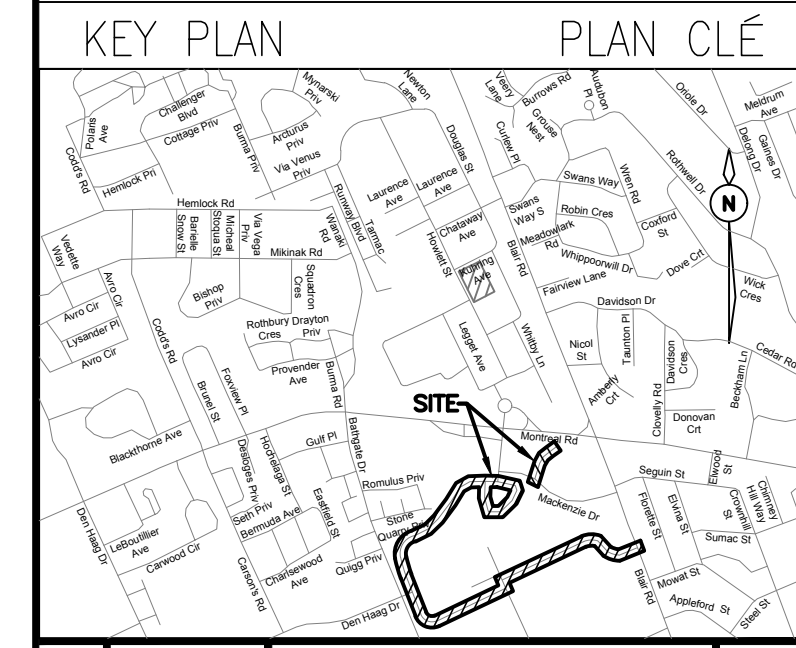




NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

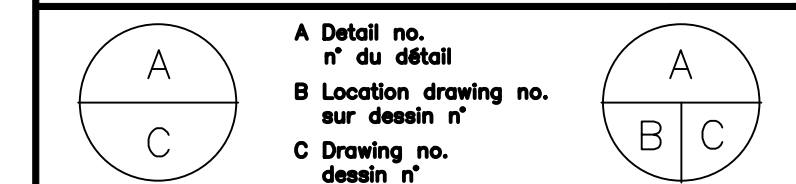
Ainley GROUP
 2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, A 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed	Date imprimée
--------------	---------------

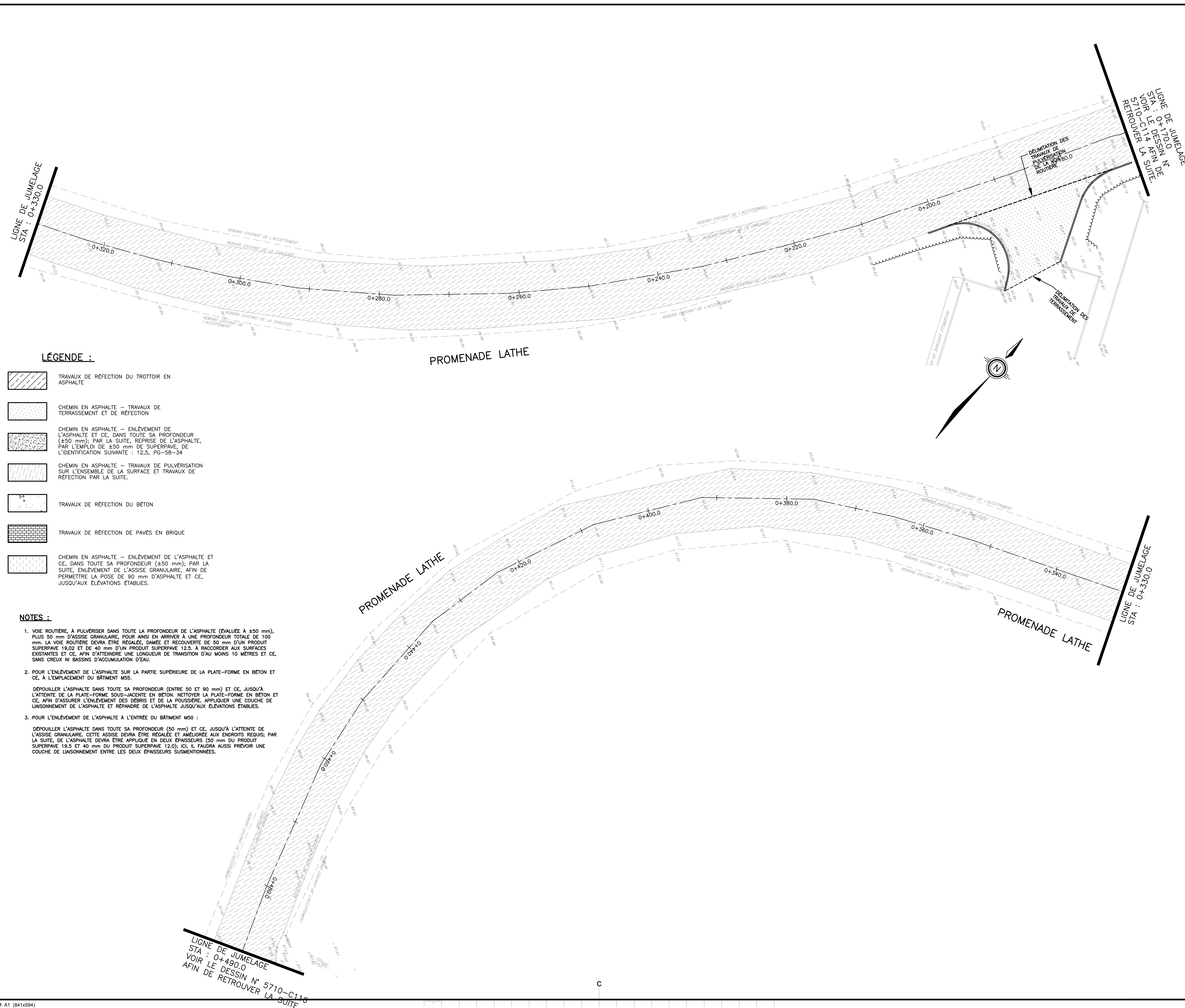
- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.



project / projet
 RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX DE RÉFÉCTION

designed / conçu	JX	date / date	AVRIL 2019
drawn / dessiné	MH	scale / échelle	1:250
checked / vérifié	KW/JX	sheet / feuille	15 of / de 18
approved / approuvé	KW	W.O.no. / D.T. n°	-
dwg.no. / dessin n°	5710-C115		



LÉGENDE :

- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
- CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFÉCTION
- CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, REPRISE DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12.5, PG-5B-34
- CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFÉCTION PAR LA SUITE.
- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU BÉTON
- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE PAVÉS EN BRIQUE
- CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLÈVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLÉVATIONS ÉTABLIES.

NOTES :

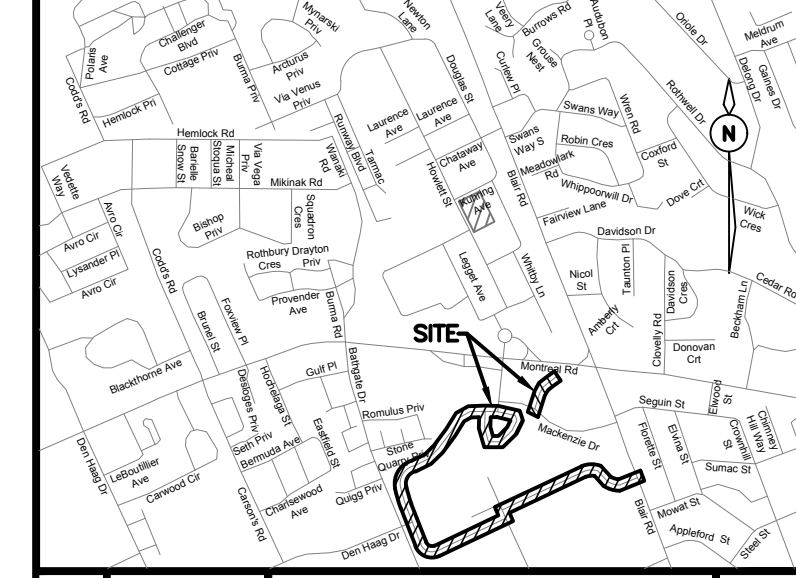
- VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE, POUR AINSI EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVRA ÊTRE RÉGLÉE, DAMÉE ET RECouverte DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19,02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12.5, À RACCORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CREUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
- POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT M55.
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE; APPLIQUER UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT DE L'ASPHALTE ET RÉPANDRE DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLÉVATIONS ÉTABLIES.
- POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVRA ÊTRE RÉGLÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPASSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19.5 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12.0); ICI, IL FAUDRA AUSSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPASSEURS SUSMENTIONNÉES.



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRESENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

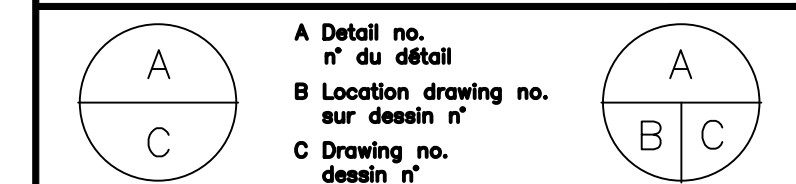
KEY PLAN / PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed	Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

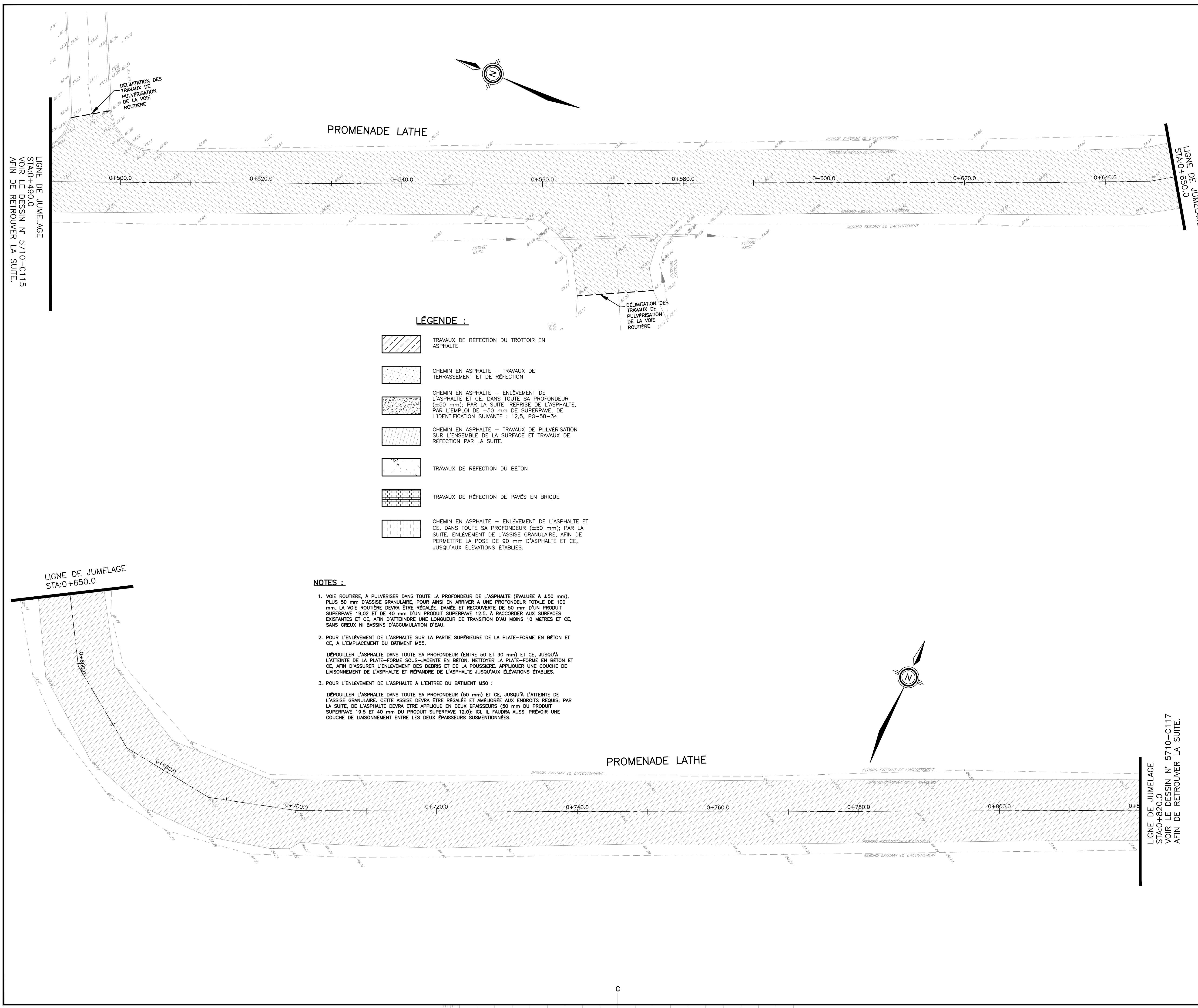


project / projet
 RÉFÉCTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing / dessin
 TRAVAUX DE RÉFÉCTION

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	of/de
KW/JX		16	of/de 18
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.	dessin n°		

5710-C116

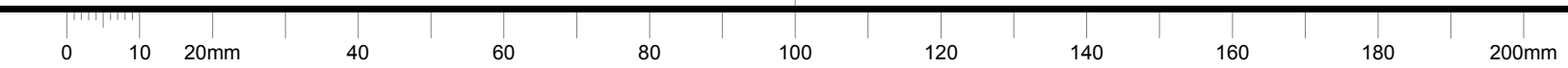


- LÉGENDE :**
- TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
 - CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFÉCTION
 - CHEMIN EN ASPHALTE - ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, REPRISE DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12.5, PG-58-34
 - CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFÉCTION PAR LA SUITE.
 - TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU BÉTON
 - TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE PAVÉS EN BRIQUE
 - CHEMIN EN ASPHALTE - ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLEVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.

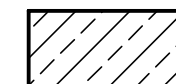
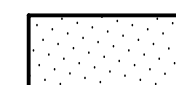
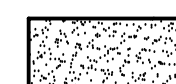


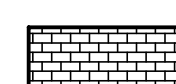
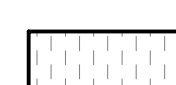
- NOTES :**
- VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE, POUR AINSI EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVRA ÊTRE RÉGALÉE, DAMÉE ET RECOUVERTE DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19.02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12.5, À RACORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CREUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
 - POUR L'ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT MSS.
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLEVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE. APPLIQUER UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT DE L'ASPHALTE ET RÉPARER DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.
 - POUR L'ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
 DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVRA ÊTRE RÉGALÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPESSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19.02 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12.0); ICI, IL FAUDRA AINSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPESSEURS SUSMENTIONNÉES.

LIGNE DE JUMELAGE
 STA:0+490.0
 VOIR LE DESSIN N° 5710-C115
 AFIN DE RETROUVER LA SUITE.

LIGNE DE JUMELAGE
 STA:0+820.0
 VOIR LE DESSIN N° 5710-C117
 AFIN DE RETROUVER LA SUITE.



LÉGENDE :

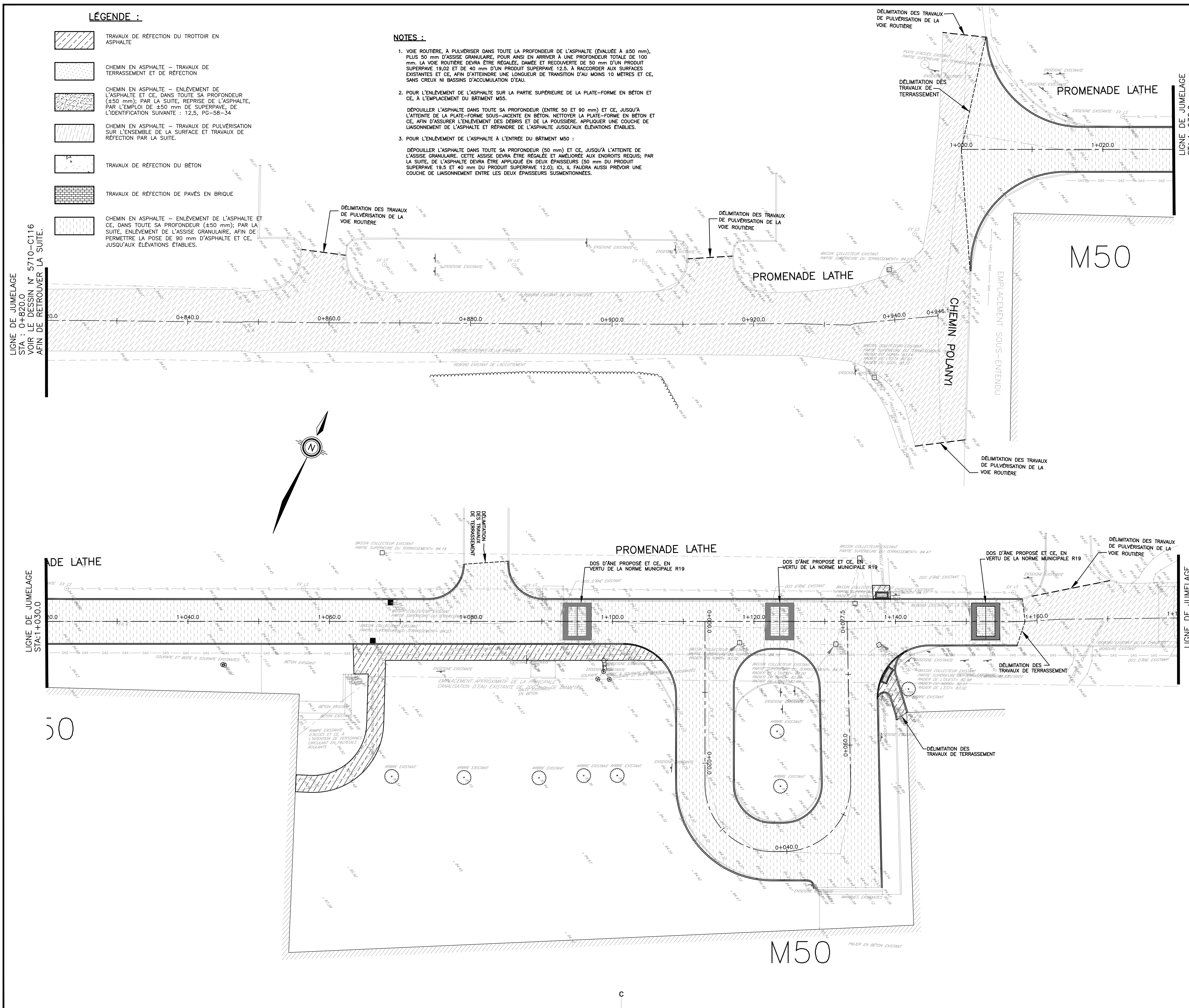
-  TRAVAUX DE RÉFECTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
-  CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFECTION
-  CHEMIN EN ASPHALTE - ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, RÉPRISE DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12.5, PG-58-34
-  CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFECTION PAR LA SUITE.
-  TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÉTON
-  TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVÉS EN BRIQUE
-  CHEMIN EN ASPHALTE - ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLEVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSÉ DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.

NOTES :

1. VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE, POUR AINSI EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVA ÊTRE RÉGALÉE, DAMÉE ET RECOUVERTE DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19.02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12.5, À RACORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CREUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
 2. POUR L'ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT M50.
 3. POUR L'ENLEVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
- DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLEVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE. APPLIQUER UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT DE L'ASPHALTE ET REPANDRE DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.
- DÉPOUILLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVA ÊTRE RÉGALÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPESSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19.5 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12.0); ICI, IL FAUDRA AUSSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPESSEURS SUSMENTIONNÉES.

LIGNE DE JUMELAGE
STA : 0+820.0
VOIR LE DESSIN N° 5710-C116
AFIN DE RETROUVER LA SUITE.

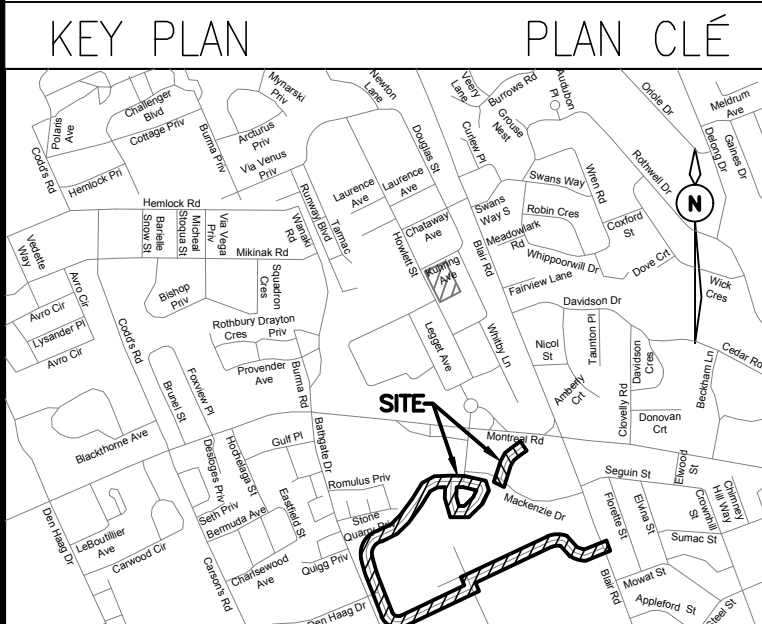
LIGNE DE JUMELAGE
STA : 1+030.0



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVONT DE COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR EMPÊCHER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVA DE NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

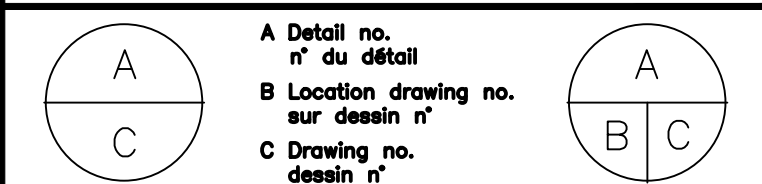
Ainley GROUP
2724 Fenton Road
Ottawa, Ontario
K1T 3T7
Telephone: (613) 822-1052
Fax: (613) 822-1573



No.	Date	Revision	By:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION	KW
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW

Date Printed	Date imprimée
--------------	---------------

- o Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- o Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.

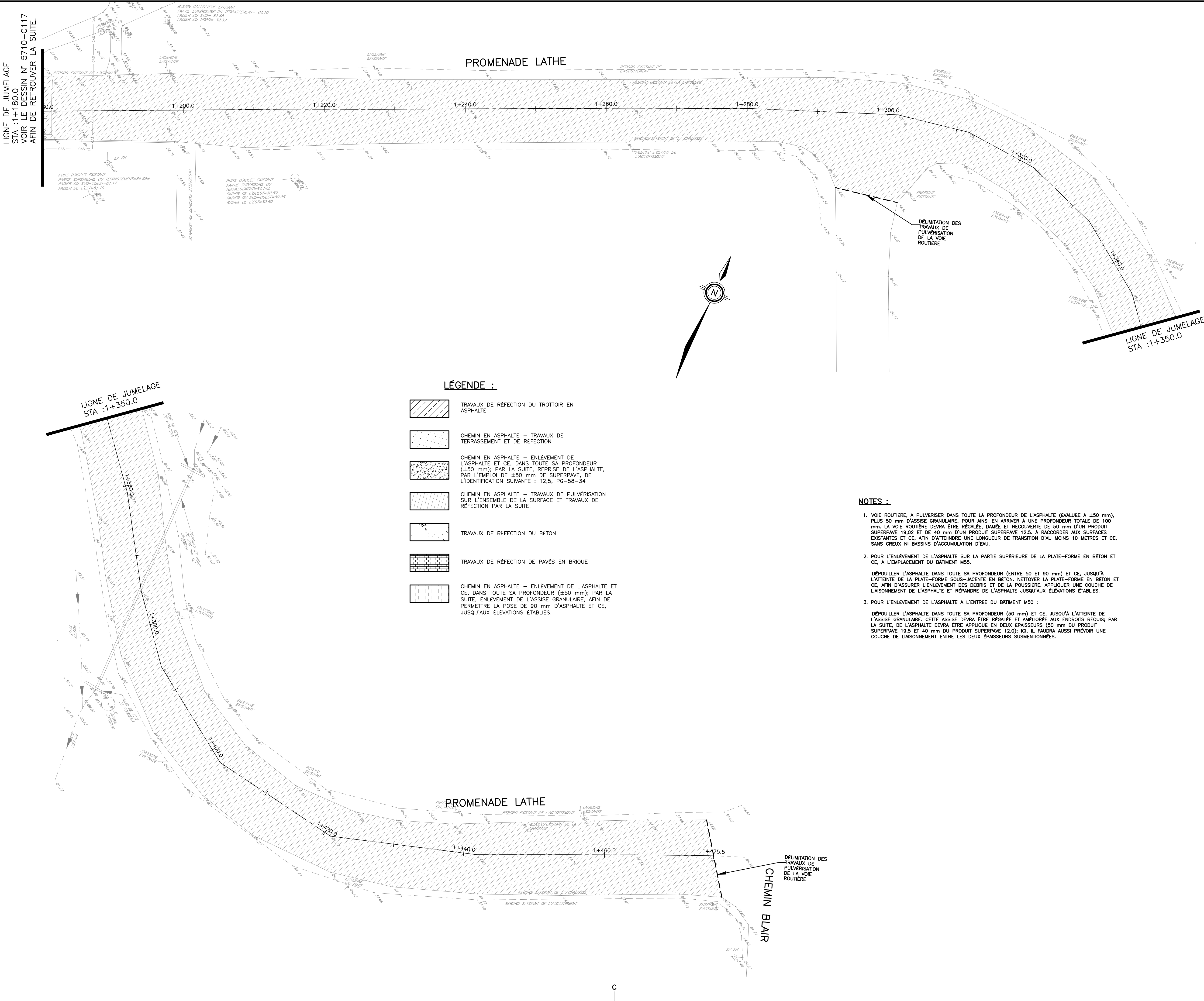


project / projet
RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

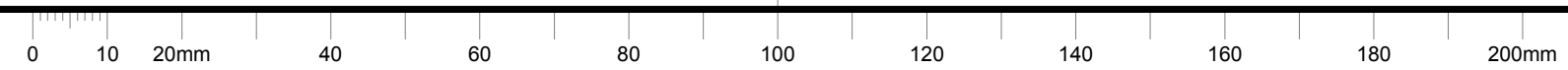
drawing / dessin
TRAVAUX DE RÉFECTION

designed / conçu	JX	date	AVRIL 2019
drawn / dessiné	MH	scale / échelle	1:250
checked / vérifié	KW/JX	sheet / feuille	17 of/da 18
approved / approuvé	KW	W.O.no.	-
D.T. n°			

dwg.no. / dessin n°
5710-C117



ASPM A1 (841x594)

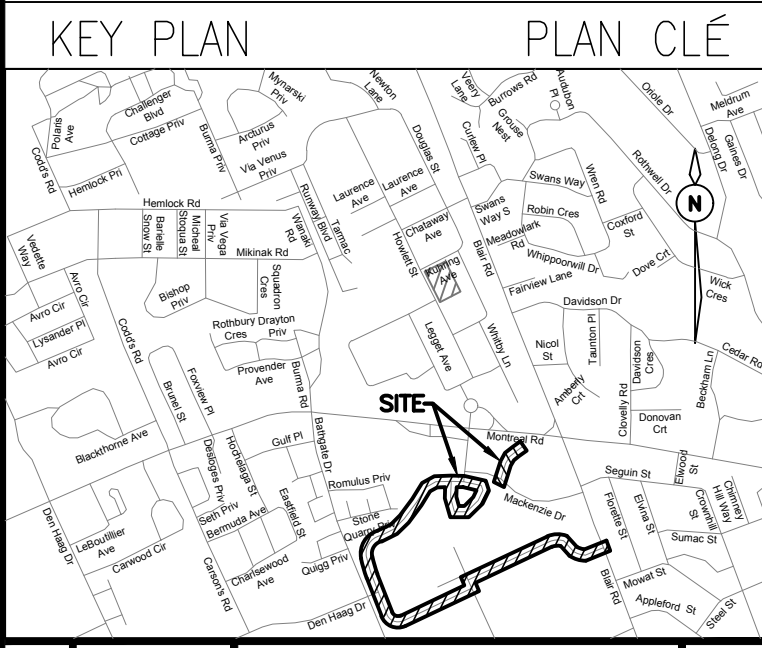


NRC - CMRC

NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE ET CE, AVANT LA CONSTRUCTION. EN OUTRE, IL DEVRA SIGNALER LES DIVERGENCES ET (OU) OMISSIONS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS SE DOIVENT VISITER LE SITE ET DE SE FAMILIARISER EN TOUT POINT AVEC L'AMPLÈUR DES TRAVAUX ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SE DEVRONT COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE. EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET CE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS ET (OU) INTERFÉRENCES.
- TOUTES LES FERMETURES REQUISES DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX NORMES ET CODES PERTINENTS.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET (OU) DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU DELÀ DE LA ZONE DES TRAVAUX; ET UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, IL SE DEVRA NETTOYER TOUTES LES SURFACES EN CAUSE.

2724 Fenton Road
 Ottawa, Ontario
 K1T 3T7
 Telephone: (613) 822-1052
 Fax: (613) 822-1573



LÉGENDE :

- TRAVAUX DE RÉFECTION DU TROTTOIR EN ASPHALTE
- CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE RÉFECTION
- CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, REPRISE DE L'ASPHALTE, PAR L'EMPLOI DE ±50 mm DE SUPERPAVE, DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : 12.5, PG-58-34
- CHEMIN EN ASPHALTE - TRAVAUX DE PULVÉRISATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE ET TRAVAUX DE RÉFECTION PAR LA SUITE.
- TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÉTON
- TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVÉS EN BRIQUE
- CHEMIN EN ASPHALTE - ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE ET CE, DANS TOUTE SA PROFONDEUR (±50 mm); PAR LA SUITE, ENLÈVEMENT DE L'ASSISE GRANULAIRE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE DE 90 mm D'ASPHALTE ET CE, JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.

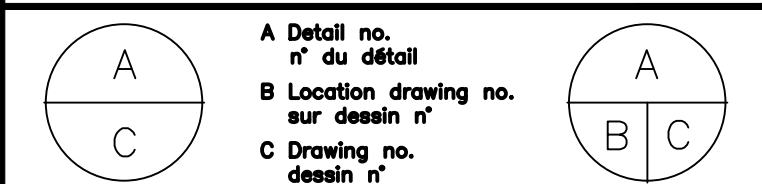
NOTES :

- VOIE ROUTIÈRE, À PULVÉRISER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE L'ASPHALTE (ÉVALUÉE À ±50 mm), PLUS 50 mm D'ASSISE GRANULAIRE, POUR AINSI EN ARRIVER À UNE PROFONDEUR TOTALE DE 100 mm. LA VOIE ROUTIÈRE DEVRA ÊTRE RÉGLÉE, DAMÉE ET RECOUVERTE DE 50 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 19.02 ET DE 40 mm D'UN PRODUIT SUPERPAVE 12.5, À RACCORDER AUX SURFACES EXISTANTES ET CE, AFIN D'ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE TRANSITION D'AU MOINS 10 MÈTRES ET CE, SANS CREUX NI BASSINS D'ACCUMULATION D'EAU.
- POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE SUR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, À L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT M55.
DÉPOLLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (ENTRE 50 ET 90 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE LA PLATE-FORME SOUS-JACENTE EN BÉTON. NETTOYER LA PLATE-FORME EN BÉTON ET CE, AFIN D'ASSURER L'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE. APPLIQUER UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT DE L'ASPHALTE ET RÉPANDRE DE L'ASPHALTE JUSQU'ÀUX ÉLEVATIONS ÉTABLIES.
- POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT M50 :
DÉPOLLER L'ASPHALTE DANS TOUTE SA PROFONDEUR (50 mm) ET CE, JUSQU'À L'ATTEINTE DE L'ASSISE GRANULAIRE. CETTE ASSISE DEVRA ÊTRE RÉGLÉE ET AMÉLIORÉE AUX ENDROITS REQUIS; PAR LA SUITE, DE L'ASPHALTE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉ EN DEUX ÉPAISSEURS (50 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 19.5 ET 40 mm DU PRODUIT SUPERPAVE 12.0); ICI, IL FAUDRA AUSSI PRÉVOIR UNE COUCHE DE LIAISONNEMENT ENTRE LES DEUX ÉPAISSEURS SUSMENTIONNÉES.

No.	Date	Revision	By:	Par:
3	16-08-2019	DOCUMENT DE SOUMISSION		
2	19-07-2019	NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA CONCEPTION, À 90%	KW	
1	31-05-2019	RÉVISION DE LA CONCEPTION, À 66%	KW	

Date Printed: _____ Date imprimée: _____

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et toutes les conditions du chantier et assumer les responsabilités s'y rattachant.



project: RÉFECTION DE LA VOIE ROUTIÈRE, DE LA BORDURE ET DU TROTTOIR -
 projet: CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL, DU CÔTÉ DU SUD
 CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
 CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing: TRAVAUX DE RÉFECTION
 dessin:

designed	conçu	date	date
JX		AVRIL 2019	
drawn	dessiné	scale	échelle
MH		1:250	
checked	vérifié	sheet	feuille
KW/JX		18 of/de	18
approved	approuvé	W.O.no.	D.T. n°
KW		-	
dwg.no.			dessin n°
5710-C118			